

**2021-2026**

**Procès-verbal n° 9b de la séance ordinaire du Conseil général  
du mardi 31 mai 2022, à la Salle communale Saint-Léonard,  
chemin Saint-Léonard 1**

**Présidence:** M. Mario Parpan

**Ouverture de la séance**

La séance est ouverte à 19.32 heures.

Présence de 62 Conseillers généraux sur un effectif provisoire de 79 membres et de 5/5  
Conseillers communaux.

Excusé-e-s (16): Mmes et MM. Amélie Baechler, Stefania Boggian, Caroline Chopard, Charles de  
Reyff, Raphaël Fessler, Adeline Jungo, Emmanuel Kilchenmann, Elisa Nobs, Jean-Marie Pellaux,  
Caroline Revaz, Claudine Sautaux, Claude Schenker, José Uldry, Lea Wattendorff, Pascal Wicht et  
Laura Zahnd.

Absent (1): M. Ibrahim Berisha.

Scrutatrices/Scruteurs: Mmes et MM. Anne Butty Revaz, Josée Cattin Kuster, Marie Giller-  
Zbinden, Chantal Wicky Collaud, Laurent Woeffray et Jean-Pierre Wolhauser.

Secrétariat: Mme et MM. David Stulz, Mathieu Maridor et Nathalie Marvardi-Bürgy.

Assistance technique: MM. Vincent Haymoz, Muriel Petiot et Pascal Quillet.

**Le Président.** M. le Syndic, M. le Vice-Syndic, Mmes les Conseillères communales, M. le  
Conseiller communal, Mme la Vice-Présidente, chers-ères collègues, j'ai le plaisir de vous saluer  
et d'ouvrir cette séance de relevée. Je salue également les membres de l'Administration  
communale, les visiteurs, ainsi que les représentants de la presse.

## 1. Communications du Président

**Le Président.** Wir nehmen unsere Beratungen unter Punkt 7 der Traktandenliste "Examen et approbation des Comptes et du Rapport de gestion 2021 de la Ville de Fribourg - Message n° 18" wieder auf. Nach dem wir gestern die allgemeine Diskussion abgeschlossen haben, beginnen wir nun mit der Detailberatung.

Ich gebe Ihnen die Liste der entschuldigten Personen bekannt. (cf. supra).

---

## 7. Examen et approbation des Comptes et du Rapport de gestion 2021 de la Ville de Fribourg - Message n° 18 (suite)

**Le Président.** Nous examinerons chapitre par chapitre selon l'ordre des chapitres figurant dans le Rapport de gestion, en abordant d'abord le Rapport de gestion puis les Comptes. Conformément à l'article 53 alinéa 3 du RCG, je donnerai tout d'abord la parole aux représentants concernés du Conseil communal et ensuite à la Présidente de la Commission financière et j'ouvrirai ensuite la discussion de détail. Nous terminerons par l'examen du projet d'arrêté.

Enfin, je vous prie, pour que nous puissions tou-te-s suivre, de toujours mentionner distinctement le numéro de page et le numéro complet de la rubrique des Comptes concernée par votre intervention. En ce qui concerne le Rapport de gestion, je vous invite à donner le numéro de page ainsi que le numéro du chapitre correspondant.

Enfin, je rappelle que les amendements sur les Comptes communaux ne sont pas possibles. Le Conseil général ne peut qu'accepter ou refuser les comptes. En cas de refus, le Conseil communal doit remédier aux éventuelles erreurs et resoumettre les Comptes au Conseil général dans les 60 jours. De plus, avec la nouvelle législation sur les finances communales, le Rapport de gestion ne sera plus approuvé, il en sera seulement pris acte.

### Examen de détail

#### I. CONSEIL GENERAL

**Le Président.** La discussion est ouverte. M. C. Rugo, avez-vous bien inséré le badge? Je vois que vous demandez la parole mais votre nom ne s'affiche pas sur mon écran.

**Rugo Claudio (PA).** Je suis donc le 39<sup>ème</sup> personnage à insérer son badge ce soir et je vous informe, je me suis renseigné aussi auprès de M. O. Collaud qui me l'a confirmé, qu'il faut un quorum de 50% du Conseil général, c'est-à-dire 40 Conseillers généraux présents. A vue d'œil, j'en ai dénombré 39.

**Le Président.** Je vous informe que 48 badges ont été insérés.

**Rugo Claudio (PA).** Ah d'accord. Très bien, alors j'ai mal compté. Je reprendrai la parole probablement plus tard.

- a. Rapport de gestion (pages 8 et 9)

Pas d'observations.

## **II. CONSEIL COMMUNAL**

- a. Rapport de gestion (pages 10 et 11)

Pas d'observations.

## **III. ADMINISTRATION GENERALE**

- a. Rapport de gestion (pages 12 à 18)

Pas d'observations.

- b. Comptes (pages 77 à 79)

Pas d'observations.

## **IV. SERVICE JURIDIQUE**

**Steiert Thierry, Syndic.** Pas de remarques en principe si ce n'est juste pour répondre à M. C. Rugo qui est intervenu hier à propos des EPT et de la dotation du Service juridique. Je rappelle simplement que nous subissons tout simplement une évolution de la société qui consiste à faire de plus en plus usage des voies de droit, que cela soit à bon ou à mauvais escient. Nous n'avons pas d'autre choix que de nous "armer" d'un Service suffisamment performant pour traiter notamment toutes ces voies de droit qui sont utilisées. D'autres questions juridiques sont également en constante augmentation. Cette dotation est donc parfaitement normale et justifiée.

- a. Rapport de gestion (pages 19 et 20)

Pas d'observations.

- b. Comptes (page 135)

Pas d'observations.

## **V. RESSOURCES HUMAINES**

- a. Rapport de gestion (pages 21 et 22)

Pas d'observations.

**Rugo Claudio (PA).** J'interviens sur le procédé. Cela sera très difficile pour moi de ne pas manquer des interventions. Le fait que vous passiez d'une page à une autre pour les Comptes et le Rapport de gestion me rend la tâche compliquée. Je vais probablement me tromper, comme beaucoup d'autres, vu que l'on se trompe même quand on suit les numéros de pages. Il serait plus intéressant de faire toutes les remarques générales sur le Rapport de gestion et ensuite toutes les remarques sur les Comptes pour suivre le procédé que l'on avait gardé les autres années. Cependant, je me plierai et tant pis pour mes remarques qui ne sont pas non plus essentielles.

**Le Président.** Je vais donc aller lentement pour que vous ayez le temps de trouver les bonnes pages dans les Comptes.

b. Comptes (page 134)

Pas d'observations.

## **VI. FINANCES**

a. Rapport de gestion (pages 23 à 28)

Pas d'observations.

b. Comptes (pages 80 à 83)

Pas d'observations.

## **VII. ECOLES**

a. Rapport de gestion (pages 29 à 32)

b. Comptes (pages 84 à 92)

Les points ci-après donnent lieu à discussion:

### 7.2. Accueil extrafamilial (page 30 du Rapport de gestion)

**Ballmer Mirjam, Directrice de l'Enfance, des Ecoles et de la Cohésion sociale.** Ich mache nochmals die Bemerkung, die ich gestern schon gemacht habe. Auf Seite 30 des Geschäftsberichts ist zu korrigieren: Für 16% (anstatt 10%) der Familien ist der Tarif stabil geblieben und für 19% (anstatt 25%) ist er gestiegen. Diese Korrektur wird auch im Geschäftsbericht auf der Homepage ausgeführt. Wir entschuldigen uns für den Fehler.

### 350.4631.00 Subventions cantonales (page 92 des Comptes)

**Vacher Jean-Thomas (Le Centre/PVL).** Ma question concerne la rubrique 350.4631.00 (page 92) et fait référence au Message, à la page 22. La Ville de Fribourg est l'un des chefs-lieux les plus chers de Suisse en termes de prix de l'accueil extrascolaire, d'après une étude de la surveillance

des prix publiée il y a une année. Etant donné le soutien apporté par le Canton à la Commune, ne serait-il pas juste que celui-ci profite aux familles qui ne terminent malheureusement pas toutes leur année avec une épargne de plusieurs dizaines de millions? Est-ce que des rétrocessions ou baisses de tarifs de l'accueil extrascolaire sont envisagées par le Service de l'enfance, des écoles et de la cohésion sociale?

7.7. Sport scolaire et extrascolaire (page 32 du Rapport de gestion)

**Page Maurice** (CG-PCS). J'ai une question concernant le schéma de la page 32 sur la répartition des cours de sport. On a là une courbe ascendante en bleu clair et j'aimerais bien connaître sa signification. Je n'ai pas réussi vraiment à comprendre et, ce n'est pas très important, je souhaiterais que dans un prochain rapport on ait l'explication de ce tableau.

325 Logopédie, psychologie et psychomotricité (page 90 des Comptes)

**Woeffray Laurent** (PS). Wie die mehrmaligen Aufrufe der Kinder und Jugendverbände (wie etwa Pro Juventute) verdeutlicht haben, hat die psychische Gesundheit von Kindern und Jugendlichen während der Corona-Pandemie stark gelitten. Regelmässig hat man von völlig überforderten Hilfestellen gehört, die der Nachfrage nicht gerecht werden konnten. Gemäss Rechnungsposten 325 auf Seite 90 wurde das Budget der Logopädie, Psychologie und Psychomotorik ziemlich genau eingehalten. Stille Gewässer sind jedoch bekanntlich tief und die Zahlen in der Rechnung widerspiegeln nicht zwingend die bestehende Nachfrage. Es gibt nun zwei Möglichkeiten, wie die Einhaltung dieses Budgetpostens trotz Pandemie interpretiert werden kann: Die erfreuliche Interpretation wäre, dass die Amtsstelle keine überdurchschnittlichen Anfragen erhalten haben und daher keine Budgetüberschreitungen verzeichnen mussten. Die bedauerliche Interpretation hingegen wäre, dass sie mangels Ressourcen Kinder und Jugendliche in Not abweisen musste. Leider ist weder dem Geschäftsbericht noch der Tabelle in dessen Anhang zu entnehmen, wie sich die Anfragen im vergangenen Jahr verhalten haben. Ich wäre der zuständigen Amtsvorsteherin daher dankbar, wenn sie kurz erläutern könnte, wie sich die Anfragen im vergangenen Jahr verhalten haben und mir dabei hoffentlich die erfreuliche Interpretation bestätigen könnte.

351.3636.07 Crèches (page 92 des Comptes)

**Vonlanthen Marc** (PS). On parle d'un bénéfice pour les crèches et, parallèlement, durant l'année écoulée, le nouveau tarif des crèches est entré en vigueur. J'ai bien entendu les chiffres qui ont été donnés, mais ce sont des pourcentages. Ce qui est intéressant, ce sont plutôt les chiffres absolus. Ma question serait simplement de pouvoir savoir dans quelle mesure ce résultat peut-il être interprété comme étant lié à la nouvelle tarification des crèches?

**Rugo Claudio** (PA). On parle bien des pages et des Comptes M. le Président?

**Le Président.** En principe on parle du Rapport de gestion.

7.6. Activités culturelles scolaires (page 31 du Rapport de gestion)

**Rugo Claudio** (PA). Alors je vais parler du Rapport de gestion. Je parlerai des Comptes après, pour le piano. Cela m'amène à la question de l'enseignement de la musique. Normalement,

j'aurais préféré parler du piano, des CHF 210.- pour l'accordage, mais cela m'amène à la question de la musique en général. Que fait la Ville pour promouvoir les arts en général? Pas seulement la musique, les arts visuels, les arts ... Que font les écoles pour promouvoir les arts? En Autriche, par exemple, on arrive à six, voire sept heures consacrées au développement de l'enfant, principalement par la musique. Il y a d'autres pays qui sont en avant-garde là-dessus. Le statut de l'enseignement est un peu au minimum vital en ce qui concerne la musique. D'ailleurs, lorsque l'on abordera les Comptes, cela prouvera mes dires.

Il y a eu le problème de l'engagement de M. J.-M. Pellaux quand il avait oublié de citer ses liens d'intérêts. M. T. Steiert m'avait donné raison d'ailleurs. C'est un problème contractuel avec les professeurs de sport. Qu'en est-il? Je crois qu'ils ont des contrats à l'Etat, mais ils doivent respecter le règlement communal au niveau de leur engagement. Il y a donc un flou juridique. Qu'en est-il?

Mon combat, pour lequel je suis entré en politique, ce sont les contrats à durée indéterminée pour les professeurs des P'tits artistes. C'est la première fois que le Conseil communal a accordé un 13<sup>ème</sup> salaire à des personnes qui travaillaient là depuis 30 ans. Qu'en est-il de l'évolution? Etant donné que dans mon affaire c'est un juge qui a déterminé que c'était des contrats à durée indéterminée. La Ville a toujours et elle a encore signé des contrats à durée déterminée après avoir reçu la décision. Elle signe encore un faux, on peut dire, vu qu'elle signe des contrats à durée déterminée alors même qu'un Préfet avait rendu la décision en 2009. C'est Maurice Guillet, je cite le nom du Lieutenant de Préfet. Un Préfet en 2009 avait dit que ces contrats-là étaient de droit public. C'est une nouvelle information que je donne au Conseil général qui lui-même s'est fourvoyé sur la question, étant donné qu'il n'a pas accordé de contrats à durée indéterminée. Chose que j'ai posée deux fois et qui sera reposée en septembre, car les trois ans pour modifier le règlement du personnel se seront écoulés en septembre 2022.

**Ballmer Mirjam, Directrice de l'Enfance, des Ecoles et de la Cohésion sociale.** Merci Mmes et MM. les Conseillers-lères généraux-ales pour toutes vos questions, j'essayerai d'y répondre.

- 1) M. J.-T. Vacher, je ne peux malheureusement pas vous répondre aujourd'hui car je devrais approfondir cette question. On va vous répondre prochainement et je vous serais reconnaissante de m'envoyer encore la question par e-mail.
- 2) M. M. Page, comme je l'ai déjà expliqué, cette courbe représente seulement le cumul des élèves et elle arrive à 100%, cela fait 100% des élèves. En fait, on peut l'enlever car elle ne donne pas plus d'informations pour ce graphique. Ce sont les barres qui sont intéressantes et qui démontrent la répartition des élèves dans les différents cours.
- 3) M. L. Woeffray, personnellement, je n'ai pas connaissance du fait que des élèves ont dû être refusés. C'est clair que la médecine scolaire, tout comme la psychologie scolaire, prennent en charge tous les élèves qui sont annoncés. A ce jour, je ne pourrais pas vous donner plus d'informations. Ce qui est intéressant, c'est que la Direction de la formation et des affaires culturelles (DFAC) a annoncé élargir le concept des travailleurs sociaux en milieu scolaire. Ceci est évidemment un élément très important pour nous aussi. Nous sommes en discussion avec la DFAC pour voir comment les divers postes sont augmentés dans les différentes écoles. Je n'ai pas connaissance de non-prise en charge d'élèves et je pense que cela se passe bien. Les psychologues sont maintenant aussi sur place. C'est

aussi un changement que l'on a fait ces derniers mois. Pas encore dans toutes les écoles, mais presque partout, ils sont sur place et sont donc plus en contact avec les enseignant·e·s. Ils peuvent accueillir les élèves directement sur place, à l'école.

- 4) La question de M. M. Vonlanthen concerne les charges moins élevées que budgétées pour les crèches, si j'ai bien compris. Cela s'explique en partie par le bénéfice qu'une partie des crèches a fait en 2020, pas 2021. Quand les crèches nous donnent leurs résultats en 2021, ils ne peuvent plus être intégrés justement dans les Comptes 2020 de la Ville et viennent en déduction de leurs subventions de l'année 2021. L'autre explication provient de la contribution des familles pour lesquelles la Commune paye moins de subventions. Cela veut dire que ce sont des parents qui sont plus hauts dans la grille. Cette partie peut changer chaque année et n'est pas prévisible, cela dépend des familles qui posent leurs enfants dans les crèches.

L'effet de la nouvelle tarification n'est pas mesurable. Toutefois, je peux vous dire, comme c'est noté aussi dans le Rapport de gestion, qu'il est ressorti de l'analyse des nouveaux tarifs que 65% des familles ont vu leur tarif baisser, pour 16% il est resté stable, et pour 19% il a augmenté. L'augmentation se manifeste presque dans toute sa totalité pour les familles avec un revenu plus haut que CHF 80'000.-, et 50% de ces augmentations concernent les familles avec un revenu plus haut que CHF 120'000.- ou plus. 55% des familles qui ont vu une augmentation payent entre CHF 1.- et CHF 10.- par jour de plus, et 35% entre CHF 10.- et CHF 30.- de plus. Je pense que ces augmentations sont très modérées et on va suivre aussi l'évolution.

- 5) M. C. Rugo, vous savez très bien que la Commune est responsable des activités extrascolaires. Dans ce sens, on a une belle offre d'activités extrascolaires dans la partie culturelle au travers de l'école des P'tits Artistes, que vous connaissez très bien. Je pense que cette offre est vraiment belle. On va évidemment continuer de l'analyser et de développer.

Les maîtres de sport sont engagés par la Ville. Ils étaient en partie soumis au règlement du personnel de l'Etat, mais cette situation est justement en discussion. Ils seront aussi soumis au règlement du personnel de la Ville.

Pour le point des contrats à durée déterminée, je ne peux pas vraiment m'exprimer. Le système a déjà été expliqué plusieurs fois.

J'espère ainsi avoir répondu à toutes les questions.

#### 322.3159.03 Entretiens d'instruments (page 90 des Comptes)

**Rugo Claudio (PA).** Au sujet du chapitre "Entretiens d'instruments" CHF 210.-. On a une somme extravagante pour entretenir tous les instruments de la Ville de Fribourg. On constate d'ailleurs que le montant en 2020 était de CHF 0.-. On a donc sauté une année pour accorder, je pense, l'unique piano de la Ville de Fribourg. A ce sujet, l'école pédagogique a supprimé les cours de musique pour les professeurs, ce qui est une perte énorme. J'invite tous les professeurs qui travaillent avec des enfants d'utiliser, par exemple, des flutes à bec pour que les enfants aient un support matériel pour conceptualiser les notes de musique. Arrivées au bac, très peu de

personnes arrivent à situer les huit notes do, ré, mi, fa, sol, la, si, do sur la portée. On pourrait faire le test avec les Conseillers généraux ici présents. C'est un constat d'échec au niveau du développement musical de notre ville et du pays en général. CHF 210.- pour accorder le piano, je pense qu'il y a un problème conceptuel général.

**Ballmer Mirjam, Directrice de l'Enfance, des Ecoles et de la Cohésion sociale.** J'aimerais juste préciser que ce montant a été budgétisé assez précisément. Je prends néanmoins note de votre remarque.

## VIII. POLICE LOCALE ET MOBILITE

### a. Rapport de gestion (pages 33 à 35)

Les points ci-après donnent lieu à discussion:

#### 8.6. Recrutement de pompiers-ères de milice (page 35)

**Vacher Jean-Thomas** (Le Centre/PVL). On voit que la campagne destinée à encourager le recrutement de pompiers volontaires a tout juste permis d'atteindre les objectifs de recrutement en 2021. D'après le Message, cela restera quelque chose qui sera du domaine communal au niveau du recrutement, malgré la réorganisation des corps de sapeurs-pompiers. Ma question est de savoir qu'est-ce qui est envisagé par le Service de la police locale et de la mobilité afin de maintenir les effectifs et de tenter de résoudre ce problème?

#### 8.3. Terrasses (page 34)

**Rugo Claudio** (PA). Je vais encore citer mon collègue et ami, M. J.-M. Pellaux, qui avait déposé une question l'année passée, il me semble, au sujet des plantes et des fleurs sur les terrasses de la place du Petit-Saint-Jean. Cette année encore, je l'ai appris hier, le problème persiste. Il est impossible, vu qu'il y a le projet avec des tests pilotés par Mme A. Burgener Woeffray, de voir comment on peut faire pour mettre des plantes. Donc d'un côté, au niveau privé, les tracés administratifs sont permanents pour enjoliver la place et, pour faire participer les privés au bien-être collectif, et de l'autre, nous avons eu ce matin – et je félicite M. P.-O. Nobs – quelques plantes qui ont été plantées devant la piscine de la Motta. C'est vrai que cela faisait moche ces bouts de bois entassés. Maintenant, c'est joli, je le reconnais. Par contre, ce n'est pas un traitement équitable parce que moi je n'ai pas entendu parler de ce projet avant ce matin. Et donc si le Conseil communal a envie de mettre une plante là, il y va, il ne se pose pas de question. D'ailleurs, c'est limite que le Conseil communal intervienne sur cette zone-là parce que c'est du domaine des Bains de la Motta. Ce sont des employés communaux qui ont déposé ces plantes. Il y a là un problème. Je pense que vous pourriez engager un cinquième juriste pour résoudre ce problème, étant donné que d'un côté on dit que la Motta est une SA, mais de l'autre côté ce sont tous les employés de la Ville qui y vont. Ils sont tous habillés en employés communaux, à moins que la Ville ne prête ses habits, et ils vont travailler et mettent ces plantes.

**Nobs Pierre-Olivier, Directeur de la Police locale et de la Mobilité.** Merci pour votre question M. J.-T. Vacher. Vous avez raison, c'est une attention du Conseil communal que d'avoir suffisamment de pompiers de milice. C'est pourquoi, depuis plusieurs années, un montant de CHF 15'000.- est régulièrement mis au budget pour effectuer des campagnes de recrutement.



Vous avez peut-être vu d'ailleurs quelques films/clips sur Instagram ou sur les réseaux sociaux. Il est vrai que, malgré ces efforts importants, la qualité de l'engagement de ceux qui ont fait ces campagnes, on a, on peut dire, juste atteint l'objectif. Alors oui, dans le cadre de la révision de la défense incendie qui va passer au district, les communes contribueront au recrutement. Cependant, je dirais que les campagnes de recrutement seront bel et bien à la charge du Réseau Santé de la Sarine (RSS). La Police locale en elle-même n'aura plus une mission précise par rapport à cela. C'est plutôt la Commune qui, de manière générale, se fera peut-être, avec un regard insistant provenant du RSS, prier de continuer d'envoyer suffisamment de personnel communal pour intégrer le bataillon des sapeurs-pompiers du district qui sera à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023, si tout va bien, un bataillon de district.

M. C. Rugo, la problématique des plantes, des fleurs et des bacs sur les terrasses, n'est pas une question de mobilité, ni de police. Je pense que cette question est plutôt à poser à la Directrice de l'Édilité. C'est pour cela que je n'y répondrai pas.

Concernant les plantes à la Motta. La Motta, on l'a expliqué clairement hier soir, est une société anonyme. Néanmoins, la Ville paye ses déficits d'exploitation. Je répondrai donc volontiers sous le point 13 Sports.

**Burgener Woeffray Andrea, Directrice de l'Édilité.** La préoccupation de M. C. Rugo est aussi celle de M. J.-M. Pellaux, qui n'est pas là aujourd'hui. Il m'a posé la question de savoir où on en était avec la directive sur les terrasses et si nous allions la modifier pour que l'on puisse installer des bacs de plantes au bord des terrasses ou pour délimiter les terrasses. Je vous donne lecture de la réponse que je lui ai donnée: " La nouvelle directive prend plus de temps que prévu. Par contre, si un tenancier devait nous demander de poser des bacs, nous les autoriserons en les rendant attentifs que la Ville de Fribourg est en train de fabriquer des bacs de différentes tailles, modèles Ville, qui devront dans le futur décorer nos terrasses. Nous inviterons les tenanciers à ne pas faire de grands investissements pour le moment. L'idée est que ces bacs soient mis à disposition gratuitement des tenanciers. La question est encore ouverte de savoir qui s'occupera de leur entretien. Nous n'avons aucun montant dans le budget, ni pour les bacs, ni pour l'entretien et il est prévu d'inscrire de tels montants dans le budget 2023. Par contre, nous allons cette année, en 2022, faire deux tests: un avec des bacs de grande taille et l'autre avec des bacs de petite taille durant cette saison. Nous allons communiquer prochainement sur les deux différents emplacements".

Ainsi, M. C. Rugo, une belle floraison dans la ville de Fribourg sera accompagnée de bacs qui formeront encore davantage l'identité de notre ville, pour autant que le Conseil général approuve cette manière de faire dans le cadre du budget 2023.

b. Comptes (pages 93 à 97)

Le point ci-après donne lieu à discussion:

401.3090.00 Formation et perfectionnement du personnel (page 93)

**Rugo Claudio (PA).** Il y avait un budget de CHF 2'000.- pour la formation continue du personnel de la Police locale. Je pense, d'après mes calculs, aux 17 policiers locaux. Peut-être aux 22. M. P.-O. Nobs, vous pensez probablement aux 22, c'est vous qui pourrez me répondre. Mais il y a un

budget de CHF 2'000.- pour la formation continue et il y a eu -d'ailleurs cela intéressera pour une fois aussi l'huissier de service qui est un membre de la Police locale- seulement CHF 644.80 qui ont été dépensés. Alors de deux choses l'une:

- soit il y avait un montant qui était prévu pour un voyage à Riex avec tous les policiers locaux, ce qui serait un bienfait pour leur état de santé, pour regrouper les troupes, et cela peut être considéré comme des frais de perfectionnement et, je dirais même, de formation continue;
- soit on aurait pu leur payer une pizza. C'est la même somme, cela fait à peu près CHF 600.- à CHF 700.-.

C'était ce qui était prévu et pour finir il n'y a eu qu'une chose qui a été faite pour CHF 644.80. J'aimerais bien savoir si vous avez offert le voyage à Riex ou la pizza. Ces formations continues sont vraiment ridicules si on pense aux montants engagés. J'ai regardé pour les psychologues, j'ai regardé pour les médecins scolaires, etc. il y a très peu de choses qui sont faites, alors que la loi nous oblige, en tant qu'employeur, à offrir des formations continues intéressantes pour les employés. Je vous recommande de développer ce sujet.

**Nobs Pierre-Olivier, Directeur de la Police locale et de la Mobilité.** Il ne faut pas confondre les rubriques en lien avec la formation avec des rubriques qui pourraient servir, par exemple, à faire le souper de fin d'année ou une sortie de Service. Ce ne sont bien entendu pas les mêmes rubriques.

On avait mis CHF 2'000.- au budget, on a dépensé CHF 644.80, donc clairement, on n'a pas pu faire ce qui était programmé. Ce qui était programmé dans cette rubrique 401.3090.00 consacrée à la formation et au perfectionnement du personnel, c'était de former une personne à l'école de Police de Savatan en 2021 et de faire divers petits séminaires et cours. Pourquoi cette personne n'a pas pu suivre la formation de manière entière? Je n'ai pas la réponse ce soir, mais soit c'est lié au covid-19, soit c'est lié potentiellement à une situation de santé qui ne lui aurait pas permis de suivre l'entier de cette formation. Je ne peux donc pas répondre plus précisément, mais si vous m'envoyez votre question par e-mail, je pourrai affiner cette réponse.

## **IX. GENIE CIVIL, ENVIRONNEMENT ET ENERGIE**

### a. Rapport de gestion (pages 36 à 43)

Le point ci-après donne lieu à discussion:

Transition écologique (pages 29s du complément au Rapport de gestion)

**Wolhauser Jean-Pierre (PLR).** J'aurais une question par rapport au complément au Rapport de gestion, page 29 et suivantes, sous transition écologique: production photovoltaïque sur le territoire communal. En 2021, elle était d'environ 5 GWh/an. L'objectif 2025 est d'arriver à 10 GWh/an. Les mêmes proportions se trouvent pour les installations photovoltaïques exploitées par la Ville. Ma question est la suivante: comment le Conseil communal pense-t-il arriver à doubler la production photovoltaïque en quatre ans compte tenu des contraintes du règlement

communal d'urbanisme (RCU) qui interdit la pose de panneaux solaires, par exemple en zone de ville I, et compte tenu du contexte économique actuel? L'objectif 2025 est-il encore réaliste?

**Burgener Woeffray Andrea, Directrice de l'Edilité.** Je réponds volontiers à votre question, M. J.-P. Wolhauser. Oui, nous sommes dans le tir. Cette transition ou cette production photovoltaïque sur le territoire communal suit exactement la ligne que nous avons décidée et présentée dans la stratégie de transition écologique en lien avec la production photovoltaïque. Vous savez que vous avez voté des montants pour couvrir trois toits à la STEP et deux toits à la Villa Thérèse. C'était le début que vous pouvez constater ici de la courbe qui augmente. Nous avons aussi étudié le potentiel des toits en ville de Fribourg -en possession de la Ville de Fribourg- et ces différents toits seront couverts d'ici 2025 avec des panneaux photovoltaïques. L'objectif 2025 est donc facilement atteignable.

Vous faites allusions aux contraintes figurant dans le RCU. Effectivement, il sera publié ce vendredi, comme vous le savez, et vous trouverez dans les prescriptions concernant la zone de ville I la notation que le propriétaire des toits en zone de ville I doit apporter la preuve que c'est compatible avec la zone. C'est donc aux propriétaires d'apporter la preuve de la faisabilité mais cela ne sera pas une autorisation généralisée. Nous avons énormément de toits plats en ville de Fribourg en possession de la Ville que nous pourrions rapidement couvrir. Nous allons aussi faire un effort pour inviter les privés à couvrir leurs toits plats qui se prêtent à la production d'énergie photovoltaïque.

Le Conseil communal a validé la stratégie énergétique. Vous connaissez aussi, et le Conseil communal aussi, les mesures dont font partie justement cette production photovoltaïque et l'objectif pourra être atteint.

b. Comptes (pages 98 à 111)

Le point ci-après donne lieu à discussion:

560.3637.00 Subventions communales versées aux privés (page 111)

**Vonlanthen Marc (PS).** Le résultat positif de cette recette va être affecté au fonds pour la transition énergétique qui est prévu par l'arrêté des Comptes. La création de ce fonds est naturellement une démarche que le groupe socialiste salue et soutient de toutes ses forces. Le résultat de cette rubrique est en fait le solde des CHF 250'000.- qui restait à disposition pour les subventions en matière d'énergie renouvelable mis à disposition des privés précisément. Il est évident que les toits présents sur les infrastructures communales sont un bon point de départ mais ils ne suffiront pas à véritablement pouvoir accomplir la transition énergétique. Il faudra pouvoir activement aborder les propriétaires, les privés et les amener, d'une manière ou d'une autre, à vouloir investir ou éventuellement à prêter ou à louer leurs toits pour que l'on puisse augmenter la capacité de la ville. Par rapport à ce point-là, le groupe socialiste avait quelques remarques.

Notre souhait – ce n'est peut-être qu'un souhait à ce stade puisque nous n'avons pas d'autres instruments pour y arriver – est de voir une partie non négligeable des excellents résultats des Comptes 2021 -on parle-là de quelques CHF 2 à 3 millions- attribuée précisément à cette même rubrique au budget 2023 pour pouvoir soutenir la Ville dans ses démarches auprès des privés et

pouvoir véritablement enclencher cette transition énergétique que tout le monde appelle de ses vœux.

Nous pensons également, étant donné qu'il n'a pas été possible de dépenser l'entièreté du montant prévu à ce poste-là, qu'il pourrait être nécessaire d'étendre la palette de l'offre des subventions pour les privés. Ce ne sont que des exemples mais on pourrait songer, par exemple, à ce que la Ville prenne complètement en charge toute la procédure administrative liée à l'installation d'infrastructures d'énergie renouvelable. Je pense donc par-là aux permis de construire qui doivent être demandés. On pourrait imaginer que toutes ces tracasseries administratives pour certains soient complètement assumées par la Ville. On pourrait penser également au fait de proposer à des propriétaires que la Ville leur loue leurs toits – c'est quelque chose qui est pratiqué pour qu'elle puisse y installer ses propres infrastructures photovoltaïques. Il ne s'agit pas de mettre ça à disposition de tout le monde, naturellement, mais de cibler les propriétaires qui possèdent des toits à fort potentiel, pour éventuellement voir dans quelles mesures il serait possible de louer le toit et d'installer des infrastructures qui appartiendraient à la Ville.

Plus généralement, nous sommes également d'avis que la communication doit être renforcée concernant ces subventions aux privés. Je n'aime pas tirer des généralités à partir de mon cas, mais j'ai régulièrement, et à plus forte raison depuis le début de la guerre en Ukraine, vu et discuté avec des personnes qui sont en train d'installer des installations photovoltaïques sur leurs toits et en leur demandant si elles avaient fait la demande d'une subvention à la Ville. Elles ne savaient pas que cela existait. Je pense que là aussi il y a une communication qui a déjà été faite, mais elle doit être renouvelée.

**Burgener Woeffray Andrea, Directrice de l'Edilité.** Effectivement, ce montant restant sur la rubrique 560.3637.00 nous occupera encore quand nous discuterons des Comptes.

Pour les questions ou les remarques que vous avez faites, je peux vous répondre comme suit:

Oui, le Conseil communal est de l'avis que nous devons faire un immense effort pour arriver le plus rapidement possible à une transition énergétique. C'est aussi pour cette raison-là que nous avons déjà fait évaluer tous les toits sur lesquels nous pourrions apposer ou mettre des panneaux photovoltaïques. Cet effort ne doit pas seulement être fait par la Ville mais aussi par les privés. Effectivement, comme vous le dites, nous avons aussi des privés qui s'adressent à nous pour s'avoir comment ils pourraient installer ou monter une installation photovoltaïque sur leurs toits le plus rapidement possible. Nous avons donc des personnes qui sont très compétentes dans le conseil.

En ville de Fribourg, beaucoup de personnes sont locataires. Or, si vous voulez monter une installation photovoltaïque, vous devez être propriétaire ou vous êtes propriétaire si vous le faites. Nous devons encore nous efforcer à rendre encore plus sensibles les locataires à la manière dont ils pourraient s'adresser aux propriétaires pour participer à cette transition énergétique ou écologique.

Vous avez proposé d'étendre la palette des subventions ou donné des exemples en la matière. Le dossier est prêt. Nous attendons justement cette validation des Comptes d'aujourd'hui pour lancer l'information des nouvelles subventions que nous pourrions verser. Et je suis d'accord

avec vous que nous devons encore renforcer la communication autour de ces subventions que la Commune est prête à verser. Nous informons chaque propriétaire faisant une demande de permis pour installer des panneaux photovoltaïques, des possibilités de subventionnements communales, cantonales et fédérales. C'est donc cette communication que nous devons encore renforcer pour que tout le monde suive la voie de la transition écologique.

## **X. URBANISME ET ARCHITECTURE**

### a. Rapport de gestion (pages 44 à 50)

Pas d'observations.

### b. Comptes (pages 112 à 119)

Les points ci-après donnent lieu à discussion:

600.3000.03 Commissions (page 112)

600.3050.00 Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais administratif (page 112)

**Rugo Claudio (PA).** J'en viens aux rubriques 600.3000.03 et 600.3050.00. Il y a apparemment une commission de l'architecture ou de l'urbanisme qui était budgétée à CHF 8'000.- pour 2021, et on ne retrouve que CHF 462.40 dans la rubrique. Par ailleurs, on voit que l'année d'avant, cette dernière était de CHF 4'260.- et il y avait des frais AVS, etc. pour CHF 353.-. Je vous épargne les centimes. A priori, ces frais AVS sont liés à la commission, d'après moi. J'ai élargi un peu la question parce qu'à titre personnel, je reçois un jeton de présence de CHF 80.-, ce qui est la moitié de tous les autres qui font beaucoup plus de travail que moi, c'est vrai, et beaucoup plus d'interventions. De ces CHF 80.- il m'est retiré l'AVS, l'APG et c'est là que je conclus. Le Conseil général retire directement le pourcentage que chaque Conseiller général Vert-e-s ... je pense que pour les socialistes, cela doit être probablement le même fonctionnement. Je n'en suis pas sûr, c'est à eux de le dire. Mais pour les Vert-e-s, ce sont les RH qui envoient directement avec le pourcentage des 10% je crois que chaque Vert-e-s reverse au Parti. Cela enlève donc ce pourcentage d'AVS et c'est illégal par rapport à mes connaissances que j'ai en la matière. M. O. Collaud pourra préciser. Il a toutes les informations étant dans le parti des Vert-e-s. Si jamais, je suis disponible à faire partie de la Commission de l'architecture étant donné que je suis très intéressé, comme vous le voyez, aux chiffres et aussi aux plans.

**Burgener Woeffray Andrea, Directrice de l'Edilité.** Je réponds volontiers à M. C. Rugo en lui disant qu'au sein du Service d'urbanisme et architecture il y a deux Commissions. Elles se trouvent à la page 116, rubrique 620.3000.03:

- la Commission d'urbanisme, d'architecture et du patrimoine;
- la Commission de l'aménagement qui est une Commission obligatoire édictée par la loi sur l'aménagement du territoire (LAT). Dans cette Commission siègent d'ailleurs des représentants du Conseil général.

Nous étions, en 2021, dans une année de changement de législature. Pour cette raison, ces Commissions n'ont pas siégé autant qu'elles siégeront à partir de 2022, en tout cas celle de

l'aménagement. La Commission d'urbanisme, d'architecture et du patrimoine siège régulièrement, une fois par mois, et les membres reçoivent une contribution et des jetons de présence. Si dans la Commission d'urbanisme, d'architecture et du patrimoine nous avons des experts, ces derniers sont payés de manière différenciée. Par contre, vous trouvez à la rubrique 600.3132.00 Honoraires de spécialistes externes un montant que nous avons budgétisé à CHF 50'000.- et où nous avons payé la moitié en 2021. Ceci est aussi dû au changement. Ces personnes donnent des prestations particulières dans le cadre de ce que nous appelons des workshops ou des ateliers où un requérant ou un propriétaire qui souhaite transformer son bâtiment. Le dossier est soumis à cette Commission-là. Les experts, avec l'Architecte de Ville et encore un autre membre de l'administration et moi-même, évaluent ce projet, donnent des recommandations et à travers ce processus, qui a lieu pendant quatre ateliers, le dossier est mûr ou le dossier est prêt et il a atteint le niveau d'un avant-projet qui peut par la suite être réalisé. L'avantage de procéder par ces ateliers est que les propriétaires ne doivent plus soumettre leurs dossiers, leurs demandes de transformation à l'examen préalable, ces ateliers font office d'examen préalable. Nous avons eu un début un peu lent, par contre, maintenant, les propriétaires font la queue pour faire passer leurs dossiers à travers ces ateliers qui leur donnent une plus-value parce qu'il y a plusieurs architectes, plusieurs experts qui apportent leur regard spécifique sur une transformation et c'est très apprécié.

## **XI. INFORMATIQUE**

- a. Rapport de gestion (pages 51 et 52)

Pas d'observations.

- b. Comptes (pages 120 et 121)

Pas d'observations.

## **XII. CULTURE**

- a. Rapport de gestion (pages 53 à 58)

Les points ci-après donnent lieu à discussion:

12. Culture (page 53)

12.2 A la rencontre des publics / Régie culturelle (page 55)

**Rugo Claudio (PA).**

- 1) Je suis étonné que le poste occupé à 100% durant des années par mon ami, M. Markus Baumer, a été réduit à 0.35% EPT, ce qui représente une réduction de 2/3. C'est contre nature, alors que la culture s'agrandit, il y a plus de salles, plus de budgets, plus de choses à faire. On la soutient de plus en plus et je remercie tous les Conseillers généraux qui s'attèlent à la tâche.
- 2) Je crois que le budget pour la Régie culturelle est de plus ou moins CHF 190'000.-. On verra cela dans les Comptes après. Ce sont des locaux mis à disposition pour certaines

activités. Je ne pense pas que des milliers de personnes, en tout cas pas en même temps, suivent ces régies culturelles. Je suis Directeur de l'Ensemble des jeunes de Bienne et il y a une étroite collaboration entre les musiciens, les artistes et la Ville de Bienne qui prête des locaux. Il y a une fois par mois à Bienne, durant tout l'été, des concerts dans la ville. Est-ce que la Commune de Fribourg ne voudrait pas s'inspirer de ce modèle-là, en tout cas pour les musiciens? En effet, c'est elle-même qui s'est tirée une balle dans le pied en attribuant aux Georges un festival qui était populaire avant et qui est devenu toujours populaire, mais en ayant rétréci les âges étant donné qu'il est plus adressé à des personnes de 15 à 30 ans qu'à des gens de 30 à 60 ans. Je vous rappelle que le festival de Jazz avait un rayonnement vraiment international, ce qui n'est pas encore le cas des Georges. C'est la Ville qui s'est tirée un peu une balle dans le pied en attribuant certaines choses par des liens familiaux, comme d'habitude.

#### 12.2. À la rencontre des publics / Back to the culture (page 55)

**Jordan Marine, Présidente de la Commission financière.** On mentionne des œuvres (34) qui ont été réalisées entre mars et novembre 2020, acquises par la Ville de Fribourg. J'aurais voulu savoir s'il y a la possibilité de voir ces œuvres ou s'il est prévu de les exposer à un moment ou à un autre?

#### Swiss Museum for Electronic Music Instruments (SMEM)

**Vonlanthen Marc (PS).** Ma question concerne une subvention qui date déjà un petit peu puisqu'elle avait été acceptée au budget 2019 d'un montant de CHF 2.825 millions pour la Culture dont CHF 1 million était prévu pour le Swiss Museum for Electronic Music Instruments (SMEM), comme le mentionnait explicitement le Message de l'époque. Le présent Rapport de gestion, tout comme le précédent, ne comporte rien de véritablement concret sur la façon dont cette conséquente subvention a permis de développer la Culture sur le site de blueFACTORY, ce qui n'a pas manqué de m'interpeller et j'ai pris quelques renseignements à ce sujet. En décembre 2020, le SMEM a proposé apparemment au Service de la culture un budget de CHF 130'000.- pour des dépenses urgentes. A ce jour, et un an et demi plus tard, aucune décision ne lui a été transmise, ceci alors que le Conseil général a accepté de soutenir cet acteur culturel il y a plus de deux ans. J'aurais aimé en connaître la raison.

Deuxièmement, sur le montant prévu pour le SMEM en 2019, combien exactement a-t-il déjà été dépensé? Et sur les CHF 1.825 millions restants, qui ont été votés par le Conseil général, combien également en a-t-il été dépensé et surtout à quelle fin?

#### Aides covid-19

**Rugo Claudio (PA).** Excusez-moi, M. le Président, j'ai oublié de mentionner encore une question. Deux artistes m'ont fait part de leurs doléances. La première personne est une artiste peintre qui loue un local. Elle a demandé des aides covid-19 pour payer son local, mais elle n'a pas reçu de réponse ou cela n'a pas marché. Cette personne enseigne d'ailleurs à l'école des P'tits Artistes. La deuxième personne est un musicien qui est dans le même cas. Il avait par contre reçu un projet d'aides covid-19, je crois, comme de nombreux artistes. Pour ma part, cela m'a été refusé. Je ne sais pas pourquoi, mais voilà, à moitié, à un tiers même. En fait, on m'a rappelé pour me dire que les perdants, ceux qui n'étaient pas retenus, avaient droit à obtenir CHF

1'500.-. Alors dans un premier temps, de rage, j'avais bouclé le téléphone et l'ami du Parti des Artistes m'avait ravisé pour ... voilà. Ce sont des détails. J'ai vu un petit signe de la part de Monsieur le Vice-Syndic. C'est juste, j'ai reçu CHF 1'500.-. Cela fait 30 ans que j'œuvre pour la ville de Fribourg. J'ai fait cinq productions de disques à CHF 100'000.- et chaque fois j'ai reçu CHF 1'000.- pour chaque disque. Voilà mes liens d'intérêts. Et depuis les 20 dernières années, j'ai reçu CHF 1'500.- pour le covid-19. Merci la Ville de Fribourg.

Par contre, j'aimerais bien que vous répondiez à ces artistes qui ont des locaux et des frais. Ce sont vraiment tous les artistes, dont moi, qui ont été précarisés.

**Dietrich Laurent, Directeur de la Culture.** Merci pour ces questions intéressantes.

Je commencerai par les 35% qui ont été mentionnés en lien avec M. M. Baumer. Je me permets de découpler la question de la personne citée. Par contre, je peux vous donner les informations suivantes. La Cheffe de Service de la Ville de Fribourg est actuellement employée à 100%, mais à 65% pour la Ville, puisque nous effectuons une prestation pour le compte de Coriolis Infrastructures jusqu'à la fin de l'année. Elle est donc à 35% pour Coriolis Infrastructures, au même titre qu'un collaborateur scientifique à 35% et 20% de secrétariat. Ce qui fait un 0.9 EPT pour le compte de Coriolis Infrastructures. Cette situation devrait cependant changer avec la thématique de la politique culturelle régionale.

Concernant la Régie culturelle et sa programmation ou respectivement les locataires, de ce projet, laissez-moi vous dire que c'est un projet pilote sur trois ans. Le Conseil communal sera saisi d'un rapport final au sujet de ce projet d'ici la fin de l'été afin de statuer si cette initiative continue ou pas. La Commune a profité de cette initiative, qui est par ailleurs innovante en Suisse. On a des collègues d'autres villes qui viennent observer un petit peu comment se passe cette forme de laboratoire visitable à tout moment de la journée. On a profité des œuvres qui avaient été créées durant la pandémie de covid-19, dont Mme M. Jordan a parlé. Par exemple, une partie d'entre elles ont exposées à la Régie culturelle et d'autres, dans l'espace public. Elles seront probablement encore exposées, mais on n'a pas de planification pour l'instant de l'exposition de ces œuvres. Il y a peut-être des surprises qui viendront dès l'année prochaine dans un bâtiment emblématique.

Toutes ces aides covid-19, dont a parlé M. C. Rugo, ont été attribuées par des jurys. Ce sont donc des spécialistes qui ont évalué les œuvres. Il était prévu au départ de répartir les différentes aides culturelles en certains paquets. Pour certains projets aussi, notamment musicaux, puisqu'il y a eu des aides ou des appels à projets pour les Schubertiades. Mais il y a eu aussi beaucoup de projets d'arts visuels, en l'occurrence, parce que c'est là qu'il y a beaucoup d'artistes professionnels. A chaque fois, il y a eu des jurys. Ce sont bien des experts qui ont statué.

Concernant l'occupation de la Régie. Chacun-e peut faire la demande au Service de la culture. Sachez-le, si vous avez un projet à mettre en vitrine, prenez contact avec le Service de la culture. Il s'agit d'abord d'initiatives privées concernant les grands festivals. Vous parlez de manifestations plutôt sur le domaine public, c'est ce que vous avez dit, d'autres modèles. Alors chaque ville a son modèle et j'ai l'impression que c'est bien comme ça car chaque ville a son propre ADN culturel, si vous me passez l'expression. Ce n'est pas à la Ville de mettre en place un festival, ce n'est pas sa mission. Par contre, sa mission, c'est de dialoguer avec nos acteurs



culturels (institutions, professionnels, bénévoles) pour les inciter peut-être à faire certaines actions. Et nous avons beaucoup de dialogues avec nos acteurs culturels, notamment pour la médiation auprès des enfants par exemple, dont on a déjà parlé ce soir, et on suit ce qu'ils font. Suivez aussi ce qu'ils font parce qu'il y a des initiatives qui sont vraiment très originales. Si vous avez l'occasion de suivre l'initiative qui s'est faite dans le silo de blueFACTORY il y a de cela deux mois, c'était vraiment une expérience très enrichissante et faites par les acteurs du cru. On va donc plutôt vers des spécificités fribourgeoises plutôt que d'importer un modèle qui ne serait pas forcément adapté à notre cité.

En ce qui concerne les subventions, en effet, nous avons encore en réserve CHF 2.7 millions. Il s'agit ici des projets autour du silo de blueFACTORY. J'aimerais juste dire que c'est en lien avec le silo principalement et c'est dans ce sens-là que cela avait été communiqué et accepté par le Conseil général.

Dans l'intervalle, nous avons un petit peu mis tout cela entre parenthèses puisque nous avons eu la recapitalisation de Bluefactory qui est d'ailleurs effective depuis le premier avril de cette année. Nous avons mis cela entre parenthèses parce que nous avons discuté avec notre actionnaire partenaire à 50/50, donc l'Etat de Fribourg, de nombreux aspects liés à l'ensemble de la gestion du site. On ne pouvait donc pas tout d'un coup sortir un des éléments. Et puis la question de l'occupation des bâtiments, la question culturelle, la question sociale, la question écologique, tous ces aspects ont été discutés avec nos partenaires au même titre que l'ensemble du développement du site. Maintenant, vous avez vu que le chantier du bâtiment Swiss Living Lab de l'EPFL a commencé, en tout cas le terrassement. La volonté est de réaffecter le silo en parallèle. Là, c'est la société Bluefactory qui est à la manœuvre, c'est elle qui est le propriétaire de ce bâtiment. Nous avons eu plusieurs échanges à ce sujet. Nous aurons l'occasion d'y répondre de manière un peu plus détaillée au travers du rapport final qui est en cours d'élaboration à ce sujet concernant le silo et le bâtiment A. Toujours est-il que le SMEM a été abordé dans le sens de la réaffectation de ce silo et nous attendons un petit peu de voir ce que ces deux partenaires vont pouvoir faire avant de venir au Conseil général pour l'utilisation de cette réserve. On viendra de tout façon chez vous pour vous présenter le projet. J'espère que cela peut se faire encore cette année. Sinon, cela sera fait l'année prochaine.

Concernant le SMEM plus particulièrement. Les premiers montants qui lui ont été attribués, l'un concernait son dépôt et l'autre concernait de la location. Nous avons un petit peu changé la donne en 2021 puisque nous avons accordé dans le budget de fonctionnement CHF 50'000.- de location au SMEM, ce qui lui permet de rembourser au propriétaire, Bluefactory SA, quasiment l'entier de ses locations. C'est la première action immédiate. Je répète que le SMEM est un acteur culturel de renommée internationale qui est d'importance primordiale pour la Ville de Fribourg. Dans notre stratégie culturelle régionale, nous avons trois lettres: "ORA". Le "R", c'est le rayonnement. Et cet acteur culturel fait participer Fribourg au rayonnement international. C'est très inhabituel de payer CHF 50'000.- de location mais cet acteur-là vaut largement cette dépense, comme d'autres ont d'autres subventions évidemment. Encore une fois, je donnerai plus d'informations sur le silo et le site de blueFACTORY, dans la réponse au postulat qui viendra prochainement.

J'espère avoir répondu à toutes vos questions.

b. Comptes (pages 122 à 124)

Le point ci-après donne lieu à discussion:

SMEM

**Rugo Claudio (PA).** Concernant les chiffres pour le même chapitre, pour rebondir sur ce qui a été dit: vous dites un rayonnement international. S'agit-il d'un rayonnement de façade, d'honneur? Qu'en est-il des chiffres? Combien de personnes visitent le SMEM annuellement et combien de personnes viennent à Fribourg pour voir ce musée de l'électronique? Si vous avez des chiffres, je vous remercie.

**Jordan Marine, Présidente de la Commission financière.** Je m'excuse, j'interviens juste car je me pose la question de savoir, M. C. Rugo, si on va tenir toute la soirée avec des remarques qui portent sur des cas individuels. J'ai l'impression que l'on déborde le cadre de la discussion de ce soir. On a un menu important et je crois que l'on n'arrivera pas à la fin de cette séance si chaque remarque concerne une ou deux personnes.

**Le Président.** Merci Mme M. Jordan. Pour l'instant, on va continuer la discussion et je tiens à demander à tout le monde d'être concis et d'être focalisé sur des choses importantes.

**Dietrich Laurent, Directeur de la Culture.** Désolé si mes réponses sont aussi un petit peu longues peut-être.

Concernant la fréquentation, je n'ai pas les chiffres. Je vous propose d'aller voir sur leur site internet ou de prendre contact directement avec eux.

**XIII. SPORTS**

a. Rapport de gestion (pages 59 à 62)

Le point ci-après donne lieu à discussion:

909.3010.00 Traitements (page 125 des Comptes)

**Vonlanthen Marc (PS).** J'ai juste une question sur la rubrique 909.3010.00. Il s'agit des traitements du Service des sports à CHF 314'608.05. Ces traitements n'étaient pas inscrits au budget 2021. J'aurais donc juste aimé savoir à quoi correspondaient ces traitements et à quel projet également?

**Nobs Pierre-Olivier, Directeur des Sports.** Je pense que le Directeur des Finances pourrait vous répondre.

**Dietrich Laurent, Directeur des Finances.** Il s'agit de projets sportifs. Je n'ai donc pas non plus la réponse, mais je vous propose peut-être que l'on regarde et que l'on vous fasse parvenir une réponse détaillée.

b. Comptes (pages 125 à 130)

**Rugo Claudio (PA).** J'ai été interpellé avant par Mme M. Jordan. J'ai entendu dire que son intervention d'hier était trop longue, je ne lui en ai pas parlé ...

**Le Président.** On ne va pas en parler maintenant. Je m'excuse, M. C. Rugo, parlez maintenant des Comptes s'il vous plaît.

**Rugo Claudio (PA).** Oui, mais justement M. M. Vonlanthen vient de se tromper, il a parlé de chiffres alors que l'on était dans le Rapport de gestion. C'est exactement l'avertissement que j'avais émis au départ, donc si on m'écoute un peu plus, je pense que l'on peut aller plus vite.

Par contre, je veux quand même rappeler au Conseil général, que ce n'est pas à Mme M. Jordan d'intervenir sur la longueur des interventions. Le règlement est spécifique, c'est le Président qui a la mainmise sur le temps de parole et à qui il l'accorde.

**Le Président.** Merci M. C. Rugo pour votre soutien. J'essaye de gérer mes débats sans votre assistance, merci beaucoup.

#### XIV. AIDE SOCIALE

a. Rapport de gestion (pages 63 et 64)

Le point ci-après donne lieu à discussion:

Exonération du remboursement de la dette envers le Service social

**Rugo Claudio (PA).** Je repose la question que j'ai posée hier soir. Elle n'intéresse pas qu'une ou deux personnes, elle intéresse des milliers de personnes qui ont une dette envers le Service social. D'ailleurs, j'ai des liens familiaux, je les signale simplement, bénéficiant du Service social. Ma question est la suivante: le Grand Conseil n'a pas voulu exonérer le remboursement des dettes, laisser tomber ou effacer les dettes des personnes, ce qui précarise encore une fois des gens qui sont déjà tout en bas dans leur vie. Quelques fois, c'est aussi le motif pour lequel ils sautent au-delà des filets du pont de Zaehringen. Ce sont des choses importantes. Ce n'est pas une ou deux personnes qui sautent, mais une dizaine par année.

La Ville de Fribourg est de gauche et certaines communes dans le canton ont aussi une majorité de gauche, dont le Parti des Artistes. Certaines communes, dont la Sonnaz, exonèrent les habitants du remboursement pour ne pas devoir engager quelqu'un car cela engendre des frais. Au niveau de la Ville de Fribourg, c'est entre CHF 100'000.- et 150'000.- de frais pour payer quelqu'un pour demander à des personnes de rembourser la dette s'ils reviennent à meilleure fortune. Est-ce que là-dessus le Conseil communal garde sa ligne? Il s'occupe principalement des fraudeurs fiscaux mais, de son côté, est-ce qu'il ne peut pas faire un geste étant donné que l'on a trop d'argent dans la caisse?

**Ballmer Mirjam, Directrice de l'Aide sociale.** Je réponds volontiers à la question de M. C. Rugo. Je dois vous dire que si une commune ne fait aujourd'hui pas le remboursement, ça ne correspond pas à la loi cantonale. La loi cantonale nous oblige à faire le remboursement et il y a

justement cette discussion qui devrait être menée au niveau cantonal. La loi était déjà en consultation, maintenant c'est à M. P. Demierre, Conseiller d'Etat, de nous dire comment il veut continuer ce débat ou pas et on verra dans le cadre de cette discussion-là comment cela continue. Pour l'instant, le Service de l'aide sociale a répondu à l'enquête du Service de l'action sociale (SASoc) qui a été faite suite au postulat déposé au Grand Conseil demandant justement un nouveau rapport dans le canton pour voir un petit peu comment ce remboursement est fait dans les différentes communes. Nous avons répondu récemment à cette enquête.

Je peux vous donner raison dans ce que vous dites, à savoir que le remboursement, effectivement, peut être un élément dissuasif pour demander l'aide sociale. C'est un élément qui est largement connu, mais ce n'est sûrement pas le seul. Il faut aussi le dire, nous ne procédons pas au remboursement tant que les personnes n'ont pas un certain revenu. Ce sont des critères que le Service a élaborés pour que les personnes ne doivent pas tout de suite, quand elles ont, par exemple, à nouveau une activité lucrative, procéder au remboursement.

b. Comptes (pages 131 et 132)

Le point ci-après donne lieu à discussion:

#### Remboursement de la dette sociale

**Rugo Claudio (PA).** Sur le même sujet, je pense que l'on doit connaître le chiffre, je ne vais pas vous le citer, mais il existe des possibilités intermédiaires. Lorsque la personne revient à meilleure fortune, il serait possible de négocier la dette, ce qui est le cas. On pourrait donc aussi installer des solutions intermédiaires, par exemple 50% de la dette, ce qui serait une bonne chose.

**Ballmer Mirjam, Directrice de l'Aide sociale.** C'est le Service qui fait ces discussions directement avec les bénéficiaires ou anciens bénéficiaires.

### **XV. CURATELLES D'ADULTES**

a. Rapport de gestion (pages 65 et 66)

Pas d'observations.

b. Comptes (page 133)

Pas d'observations.

### **XVI. AGGLOMERATION**

Comptes (page 136)

Pas d'observations.

## **XVII. COMPTES PAR NATURES**

Comptes (pages 137 à 146)

Pas d'observations.

## **XVIII. COMPTES DES INVESTISSEMENTS**

Comptes (pages 147 à 154)

Pas d'observations.

## **XIX. BILAN**

Comptes (pages 155 à 183)

Pas d'observations.

**Le Conseil général prend ainsi acte du Rapport de gestion 2021.**

Examen du projet d'arrêté

Article premier

**Dietrich Laurent, Directeur des Finances.** C'est une démarche un tout petit peu particulière. La création de ce fonds nous paraît essentielle pour la politique de transition énergétique. Si cet article devait ne pas être accepté, cela modifierait d'autant l'article 2.

Pas d'autres observations, adopté.

Article 2

Pas d'observations, adopté.

Article 3

Pas d'observations, adopté.

Titre et considérants

Pas d'observations, adoptés.

## Vote d'ensemble

**Le Conseil général adopte, à l'unanimité des 61 membres ayant voté, l'arrêté ci-après:**

*"Le Conseil général de la Ville de Fribourg*

Vu:

- la loi sur les communes du 25 septembre 1980 (LCo; RSF 140.1) et son règlement d'exécution du 28 décembre 1981 (RELCo; RSF 140.11);
- la loi sur les finances communales du 22 mars 2018 (LFCo; RSF 140.6) et son ordonnance du 14 octobre 2019 (OFCo; RSF 140.61);
- le règlement des finances de la Ville de Fribourg du 15 septembre 2020 (RFin; RSVF 400.1);
- le Message du Conseil communal n° 18 du 26 avril 2022;
- le rapport de l'organe de révision;
- le rapport de la Commission financière,

Arrête:

### **Article premier**

Le Conseil général autorise l'attribution au fonds pour la politique de transition énergétique à hauteur de CHF 172'130.75.

### **Article 2**

Les comptes de la Ville de Fribourg pour l'exercice 2021 sont approuvés tels qu'ils sont présentés, à savoir:

Total des revenus	308'679'110.44
Total des charges	271'530'242.15
<b>d'où un excédent de revenus de</b>	<b>37'148'868.29</b>

### **Article 3**

Le présent arrêté n'est pas sujet à référendum.

Fribourg, le 31 mai 2022

AU NOM DU CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

Le Président:

Mario Parpan

Le Secrétaire de Ville adjoint:

Mathieu Maridor"

**Ont voté Oui:** 61 Aebischer David (PLR), Bassil Rana (PS), Bourgarel Gilles (Vert.e.s), Butty Revaz Anne (Le Centre/PVL), Cardoso De Matos-Berger Denise (PS), Casazza Raphaël (PLR), Cattin Kuster Josée (Vert.e.s), Chauderna Margot (Vert.e.s), Collaud Gérald (CG-

PCS), Collaud Oliver (Vert-e-s), Delaloye Sophie (PS), Delarze Fanny (PS), Dietrich Benoit (PS), Etter Fabienne (Le Centre/PVL), Fontes Martins Ana Teresa (Le Centre/PVL), Gerber Sonja (PS), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Giller Christophe (UDC), Giller-Zbinden Marie (UDC), Goy Camille (Vert-e-s), Grady Véronique (PLR), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Marine (PS), Jordan Samuel (PS), Jordan Simon (CG-PCS), Khamel Seewer Naïma (PS), Kohler Valérie (Le Centre/PVL), Krienbühl David (PLR), Mauron Valentine (Vert-e-s), Mendez Monica (Vert-e-s), Menétrey Fabienne (Vert-e-s), Miche François (PS), Mosoba Immaculée (PS), Murith Simon (Le Centre/PVL), Niederhäuser Elena-Lavinia (PS), Noll Bettina (Vert-e-s), Page Maurice (CG-PCS), Papaux David (UDC), Parpan Mario (CG-PCS), Perritaz Pierre-Alain (PS), Piller Elsa (PS), Piller Nadège (PS), Pochon Thierry (Vert-e-s), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Roelli Claire (PS), Rrustemi Ilire (PS), Rugo Claudio (PA), Sacerdoti Alexandre (Le Centre/PVL), Salina Adrienne (PLR), Schaller Alicia (Vert-e-s), Sob Isabelle (Le Centre/PVL), Tissot Lionel (Vert-e-s), Tognola Giulia (Vert-e-s), Vacher Jean-Thomas (Le Centre/PVL), Vonlanthen Marc (PS), Vonlanthen Mathilde (Vert-e-s), Wicky Collaud Chantal (CG-PCS), Woeffray Laurent (PS), Wolhauser Jean-Pierre (PLR), Zainal Chloé (Vert-e-s)

**Ont voté Non: 0**

**Se sont abstenus: 0**

### Pause

La séance est interrompue par une pause de 21.05 à 21.19 heures.

## **8. Rachat de la part des investissements de la Ville pour le concept énergétique du site de Saint-Léonard – Message n° 17**

### Rapport de la Commission financière

**Jordan Marine, Présidente de la Commission financière.** La Commission financière s'est également penchée avec intérêt sur ce Message n° 17 dans sa séance du 16 mai passé. Au nom de la Commission, je tiens à remercier en préambule Mme la Conseillère communale A. Burgener Woeffray, ainsi que M. L. Simon-Vermot, Chef du Service des finances, pour leurs explications détaillées et complètes.

Tout d'abord, même si l'on sort là du cadre financier strict qui est examiné par la Commission financière, il est à souligner l'effort fait par la Ville pour proposer un concept énergétique qui vise l'exemplarité, avec l'objectif d'arriver à un maximum d'autoconsommation.

Ensuite, sous l'angle plus financier et c'est bien là l'objet de ce rapport, il a été précisé aux membres de la Commission financière -cette information figure par ailleurs également dans le Message que vous avez toutes et tous lu- que le gain engendré par le rachat de la part des investissements de la Ville pour le concept énergétique du site de Saint-Léonard est estimé à un gain allant d'une fourchette de CHF 700'000.- à un million (étant précisé que ce gain est présenté sous forme de fourchette, ceci car le taux d'intérêt, qui avait été négocié entre les trois parties prenantes, à savoir le Groupe E, l'Antre SA et la Ville, est couvert par une clause de confidentialité, pour la raison que vous avez également pu lire dans ce Message). Il a également été précisé à la Commission financière que ces montants sont comptabilisés dans le budget de fonctionnement du Service des sports.

Un membre de la Commission a relevé que nous comprenons bien que les CHF 3 millions investis par le Groupe E sont répartis entre la société l'Antre SA et la Ville, mais il aurait été

souhaitable que l'on nous présente le détail de l'autre option, à savoir ce qu'aurait coûté ce montage si la Ville ne rachète pas la part des investissements, ou plutôt pourquoi il aurait coûté entre CHF 700'000.- et un million de plus à la Ville?

Un autre membre de la Commission a relevé que si la Ville et l'Antre SA rachètent leurs parts, le risque financier ne sera supporté plus que par deux acteurs propriétaires contre trois actuellement. Le Chef de Service M. L. Simon-Vermot a pu nous rassurer en nous informant que le Groupe E s'assurera toujours du suivi des machines et tiendra régulièrement informée la société l'Antre SA et la Ville des différentes appréciations faites. Pour chaque nouvel investissement, un groupe de suivi prendra les décisions ad hoc et il se peut que la clé de répartition soit renégociée une fois que la piscine aura été construite.

Je finirai par dire que nous pouvons partir du principe que la société l'Antre SA a bien fait ses calculs, et que la proposition faite auprès du Groupe E de racheter sa part des investissements lui est certainement favorable, voire très favorable, d'un point de vue financier; nous pouvons dès lors en déduire facilement que cette négociation est très certainement également favorable à la Ville, même si toutes les données pour comprendre cette décision ne sont pas disponibles.

Ainsi, et sur la base de ce dernier argument, la Commission financière a décidé de préavisser favorablement, à l'unanimité de ses membres présent-e-s, la proposition faite dans le Message n° 17 qui demande l'autorisation d'engager un montant de CHF 1'745'000.- pour le rachat de la part des investissements de la Ville pour le concept énergétique du site de Saint-Léonard.

**Burgener Woeffray Andrea, Directrice de l'Edilité.** Je remercie la Présidente de la Commission financière pour le résumé précis du Message et de la discussion qui a eu lieu au sein de la Commission financière. Cependant, je dois juste apporter une correction. Elle a remercié M. le Chef de Service L. Simon-Vermot, qui n'était pas présent lors de ce débat-là. Il s'agissait du Chef du Service du génie civil, environnement et énergie, M. F. Noël.

Le Conseil communal vous propose de racheter la part des investissements de la Ville pour le concept énergétique du site de Saint-Léonard. Comme vous le savez, ce site sportif abrite différentes installations dont deux patinoires. Dès lors, il n'était évidemment pas envisageable de construire deux installations pour la production de glace. Une entente a alors été conclue entre la Ville et l'Antre SA. Le souci d'optimisation énergétique et du respect de l'environnement a conduit au développement d'un concept énergétique visant l'exemplarité en favorisant l'autoconsommation. Comme la gestion d'un tel équipement requiert des compétences techniques et un suivi constant pour garantir une optimisation en fonction des saisons, des fréquentations et des synergies, un troisième partenaire, le Groupe E, s'est profilé pour assumer la tâche du suivi du fonctionnement. En effet, le Groupe E bénéficie non seulement d'une grande expérience dans les équipements complexes mais il est aussi le fournisseur d'électricité et de chaleur du site et peut également assurer une présence en cas d'urgence de par sa proximité géographique.

Ce sont donc ces trois partenaires qui se sont mis d'accord pour la mise en place d'un concept énergétique global pour le site incluant la potentielle réalisation de la piscine sur le site des Abattoirs. Sur la base d'une convention, les acteurs se sont entendus pour que les équipements existants de la Ville et ceux de l'Antre SA soient complétés par des équipements financés par le Groupe E et soumis à un taux d'intérêt entendu. L'Antre SA s'est penchée, en fin d'année 2021,



sur la valeur représentative de ce taux. Il a donc émis sa volonté de procéder à son rachat. Dans la foulée, la Ville s'est donc également posée la même question qui conduit au Message qui vous est soumis ce soir. Il importe de relever que le taux fait l'objet d'une clause de confidentialité pour le Groupe E. En effet, il relève du secret d'affaires dès lors qu'il a été négocié et qu'il diffère de celui proposé à d'autres clients. Il est donc exprimé sur la forme d'un montant pouvant être économisé, exprimé dans le cadre d'une fourchette afin de respecter cette clause.

Pour faire court et pour résumer le contenu de ce Message je reprends volontiers les propos de mon collègue, M. P.-O. Nobs, qui a dit: pourquoi faire un leasing si on a l'argent pour faire le rachat directement?

#### Discussion générale et d'entrée en matière

#### Rapport du groupe Le Centre/vert'libéral

**Sacerdoti Alexandre** (Le Centre/PVL). Le concept mis en place par le Groupe E pour que le site soit en autosuffisance énergétique est bien pensé et, pendant la période estivale, l'énergie peut être réinjectée dans le réseau.

L'objet du Message pour la Ville est de réaliser une économie entre CHF 700'000.- et 1 million en optant pour un rachat de l'investissement réalisé par le Groupe E plutôt que de supporter la refacturation du projet dans le temps en raison des conditions de taux d'intérêts élevés inclus dans le calcul de refacturation.

Notre groupe regrette que cette option retenue par la Ville soit la conséquence de l'imitation de la négociation du groupe privé L'Antre SA avec le Groupe E et qu'elle ne soit pas la résultante de réflexions financières et de négociations au niveau de la Ville.

Ce qui laisse imaginer la transaction si la Ville avait été un partenaire unique ne bénéficiant pas de l'expérience et du poids de négociation de l'Antre SA.

Une frustration demeure de ne pas avoir pu étudier dans le détail les deux options financières avant de nous prononcer alors que c'est le rôle de la Commission financière et du Conseil général.

Notre groupe aurait souhaité également une réflexion financière de la Ville liée aux coûts futurs d'entretien et de renouvellement de l'installation.

Au-delà de ces remarques, notre groupe soutient ce Message à l'unanimité.

#### Rapport du groupe des Vert-e-s

**Goy Camille** (Vert-e-s). Le groupe Vert-e-s a pris connaissance avec attention du Message n° 17 concernant le rachat de la part des investissements de la Ville pour le concept énergétique du site de Saint-Léonard.

Nous comprenons la démarche proposée dans ce Message permettant d'éviter le paiement du taux d'intérêt dû à Groupe E, et ainsi d'économiser des sommes importantes. Nous regrettons

toutefois de devoir se prononcer sur cet objet sans connaître ce fameux taux d'intérêt, qui est pourtant au cœur de la proposition qui nous est faite ce soir.

Entre la somme de CHF 450'000.- annoncée en 2019 dans le Message n° 38 concernant le crédit d'ouvrage pour l'agrandissement de la patinoire d'entraînement, et le montant qui nous est demandé ce soir, on se demande tout de même ce qui a été négocié entre-deux et pourquoi réaliser, près de trois ans après la conclusion de la convention tripartite, qu'il est à ce point avantageux de racheter la part d'investissements de la Ville plutôt que de payer les intérêts.

On peut en effet se demander pourquoi ne pas l'avoir fait tout de suite, d'autant plus que les Comptes qui nous sont présentés ce soir, tout comme ceux des années précédentes, mettent justement en lumière le fait que la Ville a les moyens d'investir.

Le groupe Vert-e-s s'est également questionné sur les raisons pour lesquelles ce taux relèverait du secret d'affaires, ne comprenant pas exactement en quoi celui-ci aurait une valeur commerciale, ce qui est pourtant l'une des conditions pour qu'un renseignement consiste en un secret d'affaires. En étudiant le Message, le groupe n'a par ailleurs pas trouvé trace d'une analyse de la situation contractuelle pour la mise en œuvre du concept énergétique sous l'angle des marchés publics.

Avec ces quelques remarques et questions, nous voterons en faveur du Message n° 17, convaincus par les mesures d'économie que cet investissement permettrait.

#### Rapport du groupe libéral-radical

**Wolhauser Jean-Pierre (PLR).** Le groupe libéral-radical a analysé avec attention le Message n° 17 portant sur un montant de CHF 1'745'000.- pour le rachat d'une part de 50% des investissements du Groupe E dans le concept énergétique sur le site de Saint-Léonard. Nous faisons les remarques suivantes:

- 1) Nous sommes étonnés que cet objet n'ait pas été inscrit dans les investissements 2022 en catégorie II ou III alors que les tractations avec L'Antre SA étaient en cours en 2021. L'objet ne figure pas non plus dans le Plan financier 2021-2026. Nous déplorons ce manque de planification qui nous prend au dépourvu. Ce genre d'exercice est à éviter, si possible, à l'avenir.
- 2) Le Message de seulement quatre pages, ne traite que le volet financier de l'opération entre la Ville et L'Antre SA et cela d'une manière très sommaire pour une matière aussi complexe. Il manque, à notre avis, le bilan énergétique qui répond aux questions suivantes:
  - quelle est la capacité de production des installations?
  - qui consomme combien?
  - les besoins en énergie de la piscine, qui doit voir le jour sur le site de Saint-Léonard, seront-ils couverts?

Le surplus de chaleur est reversé dans le CAD Fribourg. Là aussi, il nous manque des informations.

- 3) Pour revenir à la répartition des coûts des installations entre la Ville et L'Antre SA, le groupe libéral-radical relève:
  - a) qu'elle permet à la Ville de devenir copropriétaire pour 50% des installations et qu'elle cessera d'être locataire envers le Groupe E;
  - b) que la Ville fera, avec l'achat, une économie d'intérêts appréciable;
  - c) que la Ville sera sur un pied d'égalité avec L'Antre SA en ce qui concerne la réalisation du concept énergétique global du site de Saint-Léonard. Cela est un gage de continuité pour le développement du site.
- 4) Sur ces considérations qui relèvent d'une opportunité financière, le groupe libéral-radical se prononcera en faveur de cet investissement et votera l'arrêté selon le projet joint au Message.

#### Rapport du groupe socialiste

**Piller Nadège (PS).** Le groupe socialiste a bien reçu le Message n° 17 intitulé "Rachat de la part des investissements de la Ville pour le concept énergétique du site de Saint-Léonard". Nous l'avons étudié attentivement car, oui, une attention particulière a été requise puisque ce Message nous a semblé plutôt complexe de premier abord.

Cette fois-ci, le fait de recevoir le Message simultanément dans les deux langues s'est avéré particulièrement utile. La lecture des deux textes nous a permis de bien saisir le sens de tous les mots du jargon utilisé. Je ne parle pas là de la description du concept énergétique. Celui-ci est bien présenté dans le Message pour situer le contexte. De plus, certain·e·s parmi nous en avons déjà pris connaissance lors de la législature précédente, lorsque le crédit d'ouvrage avait été discuté et accepté. Malgré la complexité du langage utilisé et l'absence de certains chiffres et de certaines informations, nous avons tout de même pu prendre bonne note des éléments financiers et de leurs explications contenues dans ce Message. Nous avons ainsi pris connaissance du montant total que représentent les investissements financés par le Groupe E pour lesquels la Ville et l'entreprise L'antre SA payent des intérêts à un taux confidentiel sur des durées variables.

Nous avons surtout pris connaissance de la fourchette dans laquelle se trouve le montant du cumul des intérêts qui devrait être payé par la Ville durant toute la durée des investissements financés par le Groupe E. La Ville a maintenant l'occasion, pour éviter de payer ces intérêts durant les années à venir, de racheter une part de ses investissements présentés comme la part lui correspondant selon les accords en vigueur et tenant compte des apports respectifs de la Ville comme de L'Antre SA. Au vu de la fourchette de possible économie qui a bien pu nous être communiquée, il nous semble bel et bien opportun d'effectuer maintenant le rachat proposé.

Nous remercions le Conseil communal et les membres de l'administration pour le travail de négociation réalisé avec les deux autres parties, le Groupe E et L'Antre SA, dans le cadre des contrats existants. Ainsi, sur la base des montants qui ont pu être présentés dans ce Message, et en suivant le préavis de la Commission financière, le groupe socialiste autorisera l'engagement du montant de CHF 1'745'000.- tel que demandé pour pouvoir effectuer cette opération financière.

Rapport du groupe Centre gauche-PCS

**Page Maurice** (CG-PCS). Mme la Conseillère communale A. Burgener Woeffray a utilisé tout à l'heure le terme de leasing, que je reprends très volontiers. Cela a d'ailleurs été discuté aussi en Commission financière. Je trouve que c'est un exemple qui est tout à fait éclairant, qui nous permet vraiment de bien comprendre la situation. On a un propriétaire qui met en location un objet à un taux déterminé pour une durée déterminée. Puis, on a un locataire qui, à un certain moment donné, peut estimer plus intéressant de racheter le véhicule ou l'objet en l'occurrence. C'est donc ce que L'Antre SA et la Ville ont fait. Je pense que, là, l'opportunité saisie était bonne.

Il y a deux intérêts principaux à mon avis. En premier lieu, il y a l'intérêt d'être propriétaire des infrastructures, non seulement pour les infrastructures énergétiques, mais pour l'ensemble des infrastructures, des bâtiments, etc. On a toujours intérêt à être propriétaire. Deuxième élément, en fait, cela ne changera rien ou pas grand-chose à l'exploitation puisqu'elle restera auprès du Groupe E. On n'aura donc pas de charges supplémentaires a priori. Je rappelle aussi que ce sont des éléments qui ont une durée de vie de 20 ans, ou même plutôt de 40 ans au minimum. Ce n'est donc pas quelque chose qui est à court terme, c'est vraiment quelque chose où l'on regarde assez loin. L'intérêt sera d'autant plus fort, à mon sens aussi, en vue de la construction de la piscine H2lÉO pour des installations qui se font, effectivement, sur le long terme.

C'est avec ces considérations que le groupe CG-PCS soutient ce crédit pour cette acquisition.

**Burgener Woeffray Andrea, Directrice de l'Édilité.** Une discussion intense a eu lieu au sein de la Commission financière. Les membres ont trouvé les réponses lors de cette séance et les ont apparemment bien transmises dans les différents groupes et je les remercie pour cela. Je réponds donc aux différentes interventions rapidement, comme suit:

- Concernant la remarque de M. A. Sacerdoti, qui parlait au nom du groupe Le Centre/PVL, effectivement les questions de l'entretien et du renouvellement des installations n'ont pas été intégrées dans ce Message. L'entretien et le renouvellement des installations nous occuperont dans le futur ultérieurement, soit dans le cadre du budget de fonctionnement, soit dans le cadre des demandes de crédit d'investissements.
- Le groupe Vert.e.s regrette de ne pas connaître le taux d'intérêts qui est, comme cela a été écrit dans le Message, lié au secret de fonction. Je vous lis l'article 13 de cette convention: "Les parties s'engagent à ne pas divulguer à des tiers le contenu de la présente convention et les termes de transaction qu'ils documentent sans accord exprès de l'ensemble des contractants". C'est donc vraiment cette clause-là pour laquelle nous nous sommes engagés et puisque nous sommes en bonne entente pour un concept énergétique exemplaire, nous ne voulons pas communiquer le taux d'intérêts. Par contre, vous connaissez les différentes installations, vous connaissez la durée de vie de ces installations, et avec un peu d'acrobatie financière le taux pourrait être trouvé.
- M. J.-P. Wolhauser s'est étonné que ce rachat n'a pas été inscrit dans le Plan financier. Comme vous l'avez dit vous-même, c'était une opportunité. C'est surtout une opportunité car nous aimerions finaliser la convention, qui était une convention provisoire au début. Autour des négociations, nous avons affiné des éléments, notamment le rachat de ces investissements.

- Mme N. Pillier est intervenue au nom du groupe socialiste. Oui, j'admets que le dossier est très technique. Le concept énergétique est très résumé, car celui-ci n'est pas vraiment l'objet de ce Message, si ce n'est le rachat des investissements pour faire fonctionner ce concept énergétique voulu exemplaire.
- Je remercie M. M. Page d'avoir apporté des précisions concernant cette notion du leasing, mais aussi au niveau des opportunités que le Conseil communal vous propose de saisir.

#### Examen de détail

L'entrée en matière n'étant pas combattue et aucune demande de renvoi n'étant présentée, il est immédiatement procédé à l'examen de détail du projet d'arrêté concernant le Message n° 17.

#### Article premier

Pas d'observations. Adopté.

#### Article 2

Pas d'observations. Adopté.

#### Article 3

Pas d'observations. Adopté.

#### Titre et considérants

Pas d'observations. Adoptés.

#### **Vote d'ensemble**

**Le Conseil général adopte, à l'unanimité des 59 membres ayant voté, l'arrêté ci-après:**

*"Le Conseil général de la Ville de Fribourg*

Vu:

- la loi sur les communes du 25 septembre 1980 (LCo; RSF 140.1) et son règlement d'exécution du 28 décembre 1981 (RELCO; RSF 140.11);
- la loi sur les finances communales du 22 mars 2018 (LFCO; RSF 140.6) et son ordonnance du 14 octobre 2019 (OFCO; RSF 140.61);
- le règlement des finances de la Ville de Fribourg du 15 septembre 2020 (RFin; RSVF 400.1);
- le Message du Conseil communal n° 17 du 12 avril 2022;
- le rapport de la Commission financière,

*Arrête:*

**Article premier**

Le Conseil communal est autorisé à engager un montant de CHF 1'745'000.- pour le rachat de la part des investissements de la Ville pour le concept énergétique du site de Saint-Léonard.

**Article 2**

Cet investissement sera financé par l'emprunt et amorti selon les prescriptions légales.

**Article 3**

La présente décision n'est pas sujette à référendum, conformément à l'article 69 de la loi sur les finances communales (LFCo) et à l'article 11 du règlement des finances (RFin).

Fribourg, le 31 mai 2022

AU NOM DU CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

Le Président:

Mario Parpan

Le Secrétaire de Ville adjoint:

Mathieu Maridor"

**Ont voté Oui: 59** Aebischer David (PLR), Bassil Rana (PS), Bourgarel Gilles (Vert-e-s), Butty Revaz Anne (Le Centre/PVL), Casazza Raphaël (PLR), Cattaneo-Python Anne-Elisabeth (Le Centre/PVL), Cattin Kuster Josée (Vert-e-s), Chauderna Margot (Vert-e-s), Collaud Gérald (CG-PCS), Collaud Oliver (Vert-e-s), Delaloye Sophie (PS), Delarze Fanny (PS), Dietrich Benoit (PS), Etter Fabienne (Le Centre/PVL), Fontes Martins Ana Teresa (Le Centre/PVL), Gerber Sonja (PS), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Giller Christophe (UDC), Giller-Zbinden Marie (UDC), Goy Camille (Vert-e-s), Grady Véronique (PLR), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Marine (PS), Jordan Samuel (PS), Jordan Simon (CG-PCS), Khamel Seewer Naima (PS), Kohler Valérie (Le Centre/PVL), Krienbühl David (PLR), Mauron Valentine (Vert-e-s), Mendez Monica (Vert-e-s), Menétray Fabienne (Vert-e-s), Miche François (PS), Mosoba Immaculée (PS), Murith Simon (Le Centre/PVL), Niederhäuser Elena-Lavinia (PS), Noll Bettina (Vert-e-s), Page Maurice (CG-PCS), Parpan Mario (CG-PCS), Perritaz Pierre-Alain (PS), Piller Elsa (PS), Piller Nadège (PS), Pochon Thierry (Vert-e-s), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Roelli Claire (PS), Rrustemi Ilire (PS), Rugo Claudio (PA), Sacerdoti Alexandre (Le Centre/PVL), Salina Adrienne (PLR), Schaller Alicia (Vert-e-s), Sob Isabelle (Le Centre/PVL), Tissot Lionel (Vert-e-s), Vacher Jean-Thomas (Le Centre/PVL), Vonlanthen Marc (PS), Vonlanthen Mathilde (Vert-e-s), Wicky Collaud Chantal (CG-PCS), Woeffray Laurent (PS), Wolhauser Jean-Pierre (PLR), Zainal Chloé (Vert-e-s)

**Ont voté Non: 0**

**Se sont abstenus: 0**

**9. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 195 (2016-2021) de Mme et MM. Pascal Wicht (UDC), Maxime Morard (Le Centre/PVL), David Krienbühl et Véronique Grady (PLR) lui demandant d'étudier les possibilités de développer des solutions de recharge pour les véhicules électriques**

**Nobs Pierre-Olivier, Directeur de la Police locale et de la Mobilité.**

cf. annexe.

Le Conseil communal, par la Direction de la Police locale et de la Mobilité en collaboration avec la Direction de l'Edilité, plus précisément le Secteur transition écologique, s'est penché sur la problématique soulevée par le postulat et a mandaté le bureau E-Cube Strategy Consultants à Lausanne afin de réaliser une revue des actions mises en œuvre par des villes suisses et européennes pour favoriser le développement de l'électromobilité et ainsi définir le rôle qu'une administration communale devrait jouer. Leur analyse ne s'appuie cependant pas sur un examen des spécificités de la ville de Fribourg.

Le Conseil d'Etat fribourgeois, pour atteindre zéro émission de CO<sub>2</sub> d'ici 2050, veut prioriser par une incitation à une utilisation plus importante des transports publics et de la mobilité douce, la diminution des kilomètres parcourus, mais aussi avec le remplacement des véhicules utilisant des carburants fossiles par des véhicules électriques. C'est donc ce qui doit être favorisé pour autant que l'électricité puisse être produite par des énergies renouvelables. Il s'agit là de la stratégie du Conseil d'Etat.

En ce qui concerne notre canton, l'encouragement à la mise en place de bornes de recharge pour voitures électriques est inscrit dans le Plan climat cantonal (mesure M.4.2). La mise en œuvre de cette mesure s'est orientée sur le financement de stations de recharge pour des places de parking de bâtiments de l'Etat accessibles au public, en raison de contraintes légales et budgétaires.

Du point de vue de la ville de Fribourg, le Conseil communal estime que le rôle de la Commune concernant l'implantation de bornes de recharge doit rester subsidiaire par rapport aux installations de bornes de recharge sur le domaine privé.

En effet, les infrastructures de recharge privées dans les parkings privés collectifs liés à de l'habitat représentent un enjeu important dans le déploiement de véhicules électriques puisqu'en ville de Fribourg, les places de parc sur fonds privés représentent près de 86% des places recensées. Par ailleurs, de plus en plus d'offres clés en main font leur apparition sur le marché.

Cependant, la Ville de Fribourg envisage également d'équiper des secteurs et quartiers comptant peu de places de parc sur des fonds privés, en particulier dans des parkings en ouvrage. Il s'agit essentiellement des quartiers historiques, où il existe une prédominance du stationnement sur le domaine public.

L'idée est d'équiper un certain nombre de places de parc, notamment dans les quartiers historiques comme je viens de le dire, en priorisant, par exemple, des synergies avec la société

de location de voitures Mobility qui souhaite exploiter un parc de véhicules 100% électriques. Le Conseil communal prévoit de présenter un inventaire des bornes existantes, préparer une stratégie différenciée entre les secteurs historiques, qui devront faire l'objet d'une attention particulière concernant l'intégration des bornes de recharge, intégration et attention différenciées par rapport au reste de la ville. Le Conseil communal entend proposer au Conseil général un crédit d'investissement de plusieurs tranches pour mettre en œuvre cette stratégie. Le Conseil communal entreprendra les démarches possibles visant, à solliciter des subventions qui pourraient potentiellement exister dans ce domaine.

Avant de dire que le postulat n° 195 est liquidé, j'attire encore votre attention sur le fait qu'après le moment où le Conseil communal a rédigé cette réponse, la Conseillère fédérale S. Sommaruga a décrété une stratégie fédérale avec des objectifs dont la volonté est, d'ici fin 2025, d'avoir 20'000 bornes de recharge accessibles à tous et d'avoir 50% des immatriculations d'ici 2025 qui devraient être 100% électriques ou hybrides.

**Krienbühl David** (PLR). Le groupe libéral-radical a pris connaissance avec intérêt de la réponse à ce postulat n° 195 (2016-2021) qui demandait d'étudier les possibilités de développer des solutions de recharge pour les véhicules électriques.

Nous sommes déçus de la réponse vague qui a été finalement donnée à ce postulat, alors que le nombre de véhicules électriques a doublé dans le monde en 2021. Je ne compte pas ici l'explosion du nombre de vélos électriques. L'intervention de la Conseillère fédérale S. Sommaruga va dans ce sens. Il n'y a ici aucune volonté proactive de la part du Conseil communal à mettre en place des conditions-cadres claires et optimales dans ce domaine-clé pour le futur de la mobilité en ville de Fribourg, et aussi dans l'accueil des touristes de demain. Par exemple, le quartier de Pérolles peuplé d'environ 8'000 habitants, ne compte à notre connaissance qu'une seule borne de recharge accessible au public.

Nous nous étonnons aussi sur le fait que ceci soit laissé aujourd'hui majoritairement dans les mains du privé, ce qui est évidemment souvent une très bonne façon de faire. Mais là, à notre sens, il faut un effort plus soutenu de la collectivité publique avec une stratégie précise et définie dans le temps, et donc d'un ...

**Le Président.** M. D. Krienbühl, veuillez conclure, s'il vous plaît, merci.

**Krienbühl David** (PLR). Oui, je termine en disant qu'il faut être plus volontariste pour accélérer cette transition pour tous, pas uniquement les propriétaires privés, mais aussi les locataires. Nous parlons ici de conditions-cadres, et celles-ci doivent être mises en place rapidement par la collectivité publique par définition.

Nous remercions le Conseil communal pour sa réponse.

Le postulat n° 195 est ainsi liquidé.



**10. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 196 (2016-2021) de Mmes et MM. Marie-Claire Rey-Baeriswyl, Mario Parpan, Gérald Collaud (CG-PCS), Marc Vonlanthen (PS), Gisela Kilde (Le Centre/PVL) et Monica Mendez (Vert·e·s) lui demandant d'étudier la possibilité d'analyser le budget communal selon le genre**

**Dietrich Laurent, Directeur des Finances.**

cf. annexe.

Il convient tout d'abord de spécifier que ce postulat vise à promouvoir l'égalité des sexes, mais que la tendance aujourd'hui est d'avoir une attitude respectueuse non-genrée égalitaire envers tous les membres de la société. Cela étant dit, un budget selon le genre, entendons par cela hommes-femmes, est une notion qui a fait son apparition institutionnelle formelle depuis sa définition par le Conseil de l'Europe en 2005 notamment. Elle implique l'introduction d'une nouvelle dimension analytique à tous les niveaux du processus budgétaire dans la structuration des recettes et des dépenses pour promouvoir l'égalité des sexes.

En Suisse, certaines expériences ont lieu. Le canton de Bâle-Ville a introduit certaines normes puis n'a plus utilisé le budget selon le genre par manque de moyens et à cause de la grande complexité de la démarche. Zürich reste observateur sans démarche concrète mais le canton de Vaud a démarré une phase test sans pour autant avoir mis sur pied un budget de ce type. C'est la Ville de Genève qui a été le plus loin avec un budget sensible au genre dans le domaine du sport, alors que ni la Ville de Zürich, ni celle de Lausanne ne l'ont fait, les différentes études n'ayant pas abouti.

Vous l'aurez compris, l'expérience est mitigée jusqu'à présent chez nos voisins pour cette analyse budgétaire selon le genre avant tout car la démarche est très gourmande en ressources, difficile à appliquer dans plusieurs cas par définition non-genrés et peut mener à des interprétations inadaptées à certaines situations particulières.

Toutefois, le Conseil communal est très sensible à l'égalité hommes-femmes, comme toutes les initiatives en faveur de la non-discrimination quelle qu'elle soit, et a déjà entrepris plusieurs mesures d'égalité, par exemple avec Equal-Salary, le développement actuel d'un nouveau concept du sport non-genré ou la mise en place d'une boussole d'évaluation culturelle qui intègre ce type d'éléments. Malgré le peu d'expériences positives, la Ville de Fribourg va pragmatiquement faire une première analyse de la part du budget destinée aux hommes et aux femmes dans le cadre des dépenses de subventions sportives et culturelles du budget 2023. Elle avisera pour la suite selon les résultats.

**Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS).** Ce rapport provoque une certaine déception. Il confirme bien que les expériences de budget genré, portées par d'autres collectivités dans le monde, permettent de visibiliser des inégalités et de définir des programmes correctifs.

Nous sommes toutefois un peu dérangés que ce rapport trouve obsolète cet instrument qui contribue à lutter contre les inégalités hommes-femmes. En 2021, 18'998 femmes habitent,

vivent à Fribourg, la loi fédérale sur l'égalité est toujours en vigueur, l'objectif de développement durable n° 5 (ODD 5) visant l'égalité est partagé mondialement.

Légitime et institutionnellement fondée, la réduction des inégalités hommes-femmes reste encore et toujours une responsabilité communale; Fribourg ne peut se satisfaire de l'utilisation de la boussole culturelle et de la politique "Equal-Salary". L'approche pragmatique proposée, d'identifier les bénéficiaires des subventions sportives et culturelles, est un premier pas à saluer.

Nous souhaitons toutefois que notre Conseil communal soit encore plus engagé, qu'il évalue systématiquement à qui bénéficie les budgets de ses dicastères, pour définir d'éventuels correctifs.

**Le Président.** Mme M.-C. Rey-Baeriswyl, veuillez conclure, s'il vous plaît, merci.

**Rey-Baeriswyl Marie-Claire** (CG-PCS). J'ai encore une phrase. Pourquoi ne pas introduire l'analyse financière selon le genre, annuellement, par secteur?

Pour nous, toute stratégie et instrument d'aide à la décision qui contribue à la concrétisation de l'égalité doit rester une priorité dans notre ville!

**Fontes Martins Ana Teresa** (Le Centre/PVL). Je reviens sur la réponse à ce postulat n° 196. Je ne fais pas partie des personnes qui l'ont déposé. Excusez mon manque d'expérience, mais je me permets quand même de faire une petite remarque personnelle vis-à-vis de la réponse et je vais être très brève.

Malheureusement, ce rapport met l'emphase sur des défis et les risques et je trouve que par rapport à d'autres rapports qui ont été donnés, il est plutôt léger et pas du tout global puisqu'il ne fait pas vraiment mention des avantages qu'il pourrait y avoir. Effectivement, cela peut être gourmand en ressources mais on ne nous donne pas de chiffres. Gourmand comment? Coûteux comment? On n'arrive pas tellement à se donner un ordre d'idées. Cela nous laisse penser qu'il y avait quand même un parti pris peut-être chez les auteurs de ce rapport.

Je remercie tout de même le Conseil communal de prendre des mesures dans ce sens, en espérant que cela continue à nourrir des initiatives. Continuons encore dans ce même sens.

**Le Président.** Merci Mme A. T. Fontes Martins. Je précise que normalement, vous n'avez pas le droit de prendre la parole dans ce contexte-là. Vous auriez pu faire votre remarque dans les "Divers". C'est une précision pour le futur et pour tout le monde, afin de bien comprendre le déroulement des débats. Merci.

**Dietrich Laurent, Directeur des Finances.** Excusez-moi, M. le Président, mais je suis obligé de réagir à cette remarque en deux phrases. Tout d'abord, il n'y a évidemment aucun parti pris. Bien au contraire, nous désirerions plutôt nous élargir au non-genré. De plus, c'est quand même pour cela que l'on va faire cet essai, sur deux objets en particulier. C'est justement pour voir ce que cela nous coûte. C'est absolument impossible d'évaluer quoi que ce soit en l'état.

Le postulat n° 196 est ainsi liquidé.

## Motion d'ordre

**Le Président.** Au lieu de passer au point 11 de l'ordre du jour je vous fais, dans le sens d'une motion d'ordre, la proposition de passer aux "Divers". Je vous propose de traiter la transmission des postulats lors de notre prochaine séance, le mois prochain.

Les "Divers" de ce soir seront conséquents et, si je suis bien informé, la prochaine séance est un peu moins chargée que celle d'aujourd'hui. Nous aurons donc plus de temps pour discuter de la transmission des instruments parlementaires la prochaine fois.

## Vote

**La proposition du Président d'interrompre la séance et de passer directement aux "Divers" est acceptée par 38 voix contre 11 et 10 abstentions.**

**Ont voté Oui: 38** Aebischer David (PLR), Bourgarel Gilles (Vert-e-s), Butty Revaz Anne (Le Centre/PVL), Casazza Raphaël (PLR), Cattaneo-Python Anne-Elisabeth (Le Centre/PVL), Cattin Kuster Josée (Vert-e-s), Chauderna Margot (Vert-e-s), Collaud Gérald (CG-PCS), Delarze Fanny (PS), Etter Fabienne (Le Centre/PVL), Fontes Martins Ana Teresa (Le Centre/PVL), Gerber Sonja (PS), Gex Jean-Noël (PLR), Giller Christophe (UDC), Giller-Zbinden Marie (UDC), Grady Véronique (PLR), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Marine (PS), Jordan Samuel (PS), Jordan Simon (CG-PCS), Khamel Seewer Naïma (PS), Krienbühl David (PLR), Menétrey Fabienne (Vert-e-s), Mosoba Immaculée (PS), Murith Simon (Le Centre/PVL), Niederhäuser Elena-Lavinia (PS), Parpan Mario (CG-PCS), Perritaz Pierre-Alain (PS), Piller Elsa (PS), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Roelli Claire (PS), Sacerdoti Alexandre (Le Centre/PVL), Schaller Alicia (Vert-e-s), Sob Isabelle (Le Centre/PVL), Vonlanthen Marc (PS), Vonlanthen Mathilde (Vert-e-s), Wicky Collaud Chantal (CG-PCS), Zainal Chloé (Vert-e-s)

**Ont voté Non: 11** Bassil Rana (PS), Delaloye Sophie (PS), Dietrich Benoit (PS), Goy Camille (Vert-e-s), Mauron Valentine (Vert-e-s), Miche François (PS), Page Maurice (CG-PCS), Rugo Claudio (PA), Tissot Lionel (Vert-e-s), Woeffray Laurent (PS), Wolhauser Jean-Pierre (PLR)

**Se sont abstenus: 10** Cardoso De Matos-Berger Denise (PS), Collaud Oliver (Vert-e-s), Gex Océane (PLR), Kohler Valérie (Le Centre/PVL), Mendez Monica (Vert-e-s), Noll Bettina (Vert-e-s), Piller Nadège (PS), Pochon Thierry (Vert-e-s), Rrustemi Ilire (PS), Vacher Jean-Thomas (Le Centre/PVL)

---

## **12. Divers**

### **A. Nouvelle résolution**

Aucune résolution n'a été déposée.

### **B. Nouvelle proposition**

- n° 7 de MM. David Krienbühl (PLR), Simon Murith (Le Centre/PVL) et Pascal Wicht (UDC) demandant une réduction du coefficient des impôts communaux sur le revenu et la fortune des personnes physiques à CHF 0.780

**Krienbühl David (PLR).**

Développement de la proposition

Les comptes 2021 de la Ville de Fribourg présentent un bénéfice record de CHF 37.1 millions, ce qui représente 13.66% du total des charges de CHF 271.5 millions. Le constat est sans appel et sans ambiguïté. La Ville de Fribourg encaisse trop d'impôts depuis des années et ceux-ci sont largement sous-estimés d'année en année. Plus de CHF 145 millions d'excédents de revenus avant attribution aux provisions et aux réserves non obligatoires ont été générés les huit dernières années par la Ville de Fribourg.

Au niveau des investissements, nous constatons que CHF 25.04 millions bruts ont été dépensés en 2021 alors qu'il était prévu des sorties de trésorerie à hauteur de CHF 90.7 millions. Le Conseil communal continue ainsi de planifier de manière imprécise, mais surtout sans prioriser et sans réaliser. Cette situation de retard au niveau des investissements nous conforte vivement dans notre analyse. Le taux d'impôt est actuellement trop élevé et, à nos yeux, une nouvelle baisse d'impôts s'impose.

**La décision quant à la transmission de cette proposition sera prise lors d'une prochaine séance.**

- n° 8 de MM. David Krienbühl (PLR), Simon Murith (Le Centre/PVL) et Pascal Wicht (UDC) demandant une réduction du coefficient des impôts communaux sur le revenu et la fortune des personnes morales à CHF 0.780

**Krienbühl David (PLR).**

Développement de la proposition

Les comptes 2021 de la Ville de Fribourg présentent un bénéfice record de CHF 37.1 millions, ce qui représente 13.66% du total des charges de CHF 271.5 millions. Le constat est sans appel et sans ambiguïté. La Ville de Fribourg encaisse trop d'impôts depuis des années et ceux-ci sont largement sous-estimés d'année en année. Plus de CHF 145 millions d'excédents de revenus avant attribution aux provisions et aux réserves non obligatoires ont été générés les huit dernières années par la Ville de Fribourg.

Au niveau des investissements, nous constatons que CHF 25.04 millions bruts ont été dépensés en 2021 alors qu'il était prévu des sorties de trésorerie à hauteur de CHF 90.7 millions. Le Conseil communal continue ainsi de planifier de manière imprécise, mais surtout sans prioriser et sans réaliser. Cette situation de retard au niveau des investissements nous conforte vivement dans notre analyse. Le taux d'impôt est actuellement trop élevé et, à nos yeux, une nouvelle baisse d'impôts s'impose.

**La décision quant à la transmission de cette proposition sera prise lors d'une prochaine séance.**

**C. Nouveaux postulats**

- n° 58 de MM. Gérald Collaud (CG-PCS), Oliver Collaud (Vert·e·s) et Marc Vonlanthen (PS) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité d'octroyer un subside aux entreprises et aux familles qui font l'achat d'un vélo-cargo

**Collaud Gérald (CG-PCS).**

Développement du postulat

Dans le but de promouvoir le vélo-cargo électrique auprès des commerçant·es de la ville de Fribourg, le Conseil communal leur met actuellement à disposition gratuitement ce nouveau mode de livraison durant un mois, et ce, jusqu'à la fin du mois de septembre.

Afin de faire changer les habitudes de déplacement de manière pérenne et d'encourager ce mode de transport pour les livraisons et le déplacement des enfants en ville, notre postulat demande que l'achat d'un vélo-cargo (électrique ou non) par une entreprise ou par une famille soit subventionné par la commune. Nous souhaitons que le montant versé aux acheteurs et acheteuses soit suffisamment élevé pour produire un effet significatif, à charge pour la commune de le déterminer.

**La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors d'une prochaine séance.**

- n° 59 de Mme et M. Bettina Noll (Vert·e·s) et Gérald Collaud (CG-PCS) demandant au Conseil communal d'intégrer systématiquement les besoins de la mobilité douce dans la planification des chantiers en ville de Fribourg

**Noll Bettina (Vert·e·s).**

Développement du postulat

En ville de Fribourg, divers grands projets sont actuellement et seront prochainement mis en œuvre (av. de la Gare et carrefour Richemond, pont de Zaehringen, quartier du Bourg). Cela est réjouissant.

Toutefois, sur la base de la documentation actuellement disponible sur les guidages et déviations de la circulation liés aux chantiers, il apparaît que les besoins de la mobilité douce n'ont pas été suffisamment pris en compte:

- Par exemple, pendant la phase de construction du pont de Zaehringen, dont la durée est estimée à un an et demi, les élèves de l'école des Neigles ne pourront pas emprunter le chemin sécurisé le long de la Sarine pour se rendre à l'école, mais devront partager la route avec le trafic motorisé sur le tronçon rue des Forgerons - porte de Berne - route des Neigles. Or on sait qu'il s'agit d'une route très fréquentée par le transit, le trafic d'usine et le bus TPF, et où les trottoirs clairement délimités font largement défaut.

- Autre exemple, au carrefour Richemond, en raison des travaux de la Gare CFF, les feux ont été interrompus durant un certain temps, ce qui a occasionné suffisamment de problèmes pour que les feux soient réactivés, certes avec une nouvelle programmation. Lors des futurs travaux pour le passage des piétons sous le carrefour, les feux devront vraisemblablement être à nouveau supprimés. L'absence d'une signalisation qui permette durant ces travaux aux cyclistes de pouvoir traverser le carrefour en toute sécurité au milieu des automobilistes devra être réfléchi.

Pour ces raisons, les auteur-es du postulat demandent que la Ville prenne mieux en compte les besoins de la mobilité douce avec des mesures concrètes systématiques lors de la planification des chantiers actuels et futurs. De plus, il nous semble nécessaire de prévoir des actions de sensibilisation auprès des automobilistes lorsque des chantiers de cette envergure se mettent en place.

**La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors d'une prochaine séance.**

- n° 60 de Mme et MM. Rana Bassil, Laurent Woeffray, Marc Vonlanthen et Benoît Dietrich (PS) demandant au Conseil communal de soutenir la culture par une aide plus conséquente et pérenne

**Dietrich Benoît (PS).**

#### Développement du postulat

Si l'Agglomération de Fribourg remplit bien son rôle de soutien aux structures culturelles bien établies, il est encore parfois difficile pour des projets hybrides ou inclassables de trouver des financements, faute de rentrer dans une des "cases" établies par les organes régionaux et cantonaux. Les porteurs de ces projets se tournent donc régulièrement vers la Ville de Fribourg, qui dispose d'une enveloppe budgétaire pour les aider dans ce genre de situation.

La Ville a d'ailleurs su se montrer forte en matière de politique culturelle, notamment avec l'aide d'urgence instaurée durant la pandémie de COVID-19 ainsi qu'avec la création de la Régie culturelle. Comme la situation actuelle dans le Grand Fribourg est particulièrement floue en raison de la future dissolution de l'Agglomération, avoir une Ville forte sera un support indispensable pour les acteur-ric-e-s culturels. Ce postulat demande donc au Conseil communal de poursuivre sur cette voie d'aide complémentaire et d'étudier plusieurs pistes pour un renforcement de la culture en ville de Fribourg à travers plusieurs propositions:

- La création d'un guichet unique, pour que les artistes qui le désirent aient un interlocuteur pour le dépôt de leurs dossiers. Ce guichet proposerait aussi de répartir les différents dossiers vers les différentes institutions de subventions. Une institution culturelle consacre en moyenne 50% de son temps de travail à la création de dossiers de demandes de subventions et à ses adaptations aux diverses exigences des différentes institutions de financement. En épaulant les artistes dans leurs demandes, cette mesure permettrait de réduire ce temps et de donner plus de temps à la création artistique.

- Un doublement au minimum des budgets de financement annuel et des budgets de bourses afin de pouvoir promettre des financements pérennes et une plus grande subvention à la recherche artistique pour les institutions ne pouvant pas bénéficier de l'aide de l'Agglomération.
- Sur la base du budget "subventions extraordinaires", la création d'un "fonds culture" afin de mieux pouvoir répondre rapidement à de plus grandes demandes de projets uniques ne rentrant pas dans les critères de l'Agglomération. Ce fonds pourrait être alimenté annuellement par l'argent non dépensé ou par une contribution fixe annuelle.
- Des séances plus fréquentes de la Commission culturelle pour que les artistes ou institutions aient un retour plus rapide sur le financement ou non de leurs projets et la communication des dates de ces séances sur le site internet de la Ville.

Les solutions trouvées devront être cohérentes dans la répartition des rôles Ville-Agglomération-Canton.

**La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors d'une prochaine séance.**

- n° 61 de Mmes et M. Marc Vonlanthen, Denise Cardoso de Matos-Berger et Elena-Lavinia Niederhäuser (PS) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité d'avoir une gestion de l'eau adaptée au changement climatique en milieu urbain

**Vonlanthen Marc (PS).**

#### Développement du postulat

Le dérèglement climatique entraînera des périodes de canicule plus fréquentes ainsi que des précipitations plus intenses et plus fréquentes, comme le prévoient tous les modèles climatiques. Il est donc primordial que les communes et les villes s'adaptent et réorientent leur gestion de l'eau et leurs infrastructures. La Ville de Fribourg a déjà pris plusieurs mesures pour lutter contre les changements climatiques, mais d'amples mesures peuvent encore être prises. Une mesure possible consiste à transformer les zones urbaines en "villes éponges". Elles absorbent l'eau de pluie comme une éponge et contribuent ainsi à minimiser les dégâts causés par les fortes pluies. En outre, les villes éponges améliorent le climat urbain pendant les vagues de chaleur: des arbres fournissent de l'ombre et évaporent suffisamment d'eau, ensemble avec la végétalisation des façades et des toits, pour assurer un refroidissement naturel efficace. En outre, une large perspective sur la gestion des eaux permet de développer plusieurs synergies notamment avec la biodiversité, des espaces publics plus attrayants et résilients ou encore l'utilisation durable d'une ressource précieuse et limitée. L'Association suisse des professionnels de la protection des eaux a récemment lancé sa stratégie "Ville éponge" et veut traiter la "bonne pratique Ville éponge" au sens d'une plate-forme et la diffuser à grande échelle. Afin de pouvoir mettre en œuvre ces "meilleures pratiques", les communes bénéficient d'un soutien et d'un accompagnement optimaux en matière d'échange de connaissances et d'élaboration d'outils concrets.

Par ce postulat, le Conseil communal est prié d'analyser la possibilité de prendre des mesures pour devenir une "Ville éponge" et d'utiliser une partie de la pluie récoltée pour l'arrosage des

surfaces végétales (y compris les terrains de football. A cette fin, le Conseil communal est également prié d'analyser une éventuelle collaboration avec l'Association suisse des professionnels de la protection des eaux.

**La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors d'une prochaine séance.**

- n° 62 de Mmes Sophie Delaloye, Naïma Khamel Seewer et Illire Rrustemi (PS) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité de prendre part aux essais pilotes concernant le cannabis autorisés par la dernière modification de la loi sur les stupéfiants (FF 2019 1527)

**Delaloye Sophie (PS).**

#### Développement du postulat

Lors de la session d'automne 2020, le Parlement fédéral a accepté de réviser la loi sur les stupéfiants de manière à permettre la conduite d'essais pilotes en matière de cannabis. Cette révision crée les conditions pour la conduite d'études scientifiques sur la consommation récréative de cannabis. Ces essais sont limités dans le temps et soumis à des conditions strictes d'encadrement.

Selon les estimations, près de 200'000 personnes en Suisse consomment du cannabis contenant plus de 1% de THC à des fins récréatives. Cette consommation, dans les conditions actuelles, cause différents problèmes: marché noir, aucun contrôle de qualité (très souvent, on trouve sur le marché du cannabis mélangé avec d'autres produits, notamment la présence de pesticides), peu de prévention possible, coûts de répression importants. Les répercussions de la consommation de cannabis sont particulièrement visibles dans les villes.

Pour remédier à ces problèmes, la Confédération souhaite donner la possibilité aux communes de mener des essais pilotes pour tester d'autres modèles de réglementation, tenant compte de la réalité actuelle. Cette réglementation vise à améliorer la protection des consommateurs et consommatrices, tout en faisant baisser le trafic illégal. Les essais pilotes prévus par la révision sont conduits dans le cadre strict d'études scientifiques. La révision fixe de nombreux garde-fous, notamment les consommateurs devront être âgés d'au moins 18 ans, prouver qu'ils consomment déjà du cannabis et ils seront étroitement accompagnés. Leur état de santé sera soumis à une surveillance constante.

Il est important que la Ville de Fribourg mette sur pied un tel essai pilote. En effet, la consommation de cannabis concerne certainement les habitant-e-s de la commune et peut représenter un défi en termes de santé publique. Le Conseil communal est donc invité à présenter un projet pouvant recevoir une autorisation de la Confédération. Il examinera notamment les canaux de distribution les plus efficaces pour lutter contre le marché noir ainsi que la possibilité de distribuer du cannabis suisse, si possible de culture fribourgeoise et biologique, afin de garantir des circuits d'approvisionnement courts, coordonnés avec les agriculteurs éventuellement intéressés, et la qualité des produits. Il présentera également une réflexion globale en matière de prévention des addictions, tout particulièrement auprès des adolescent-e-s et des jeunes adultes.



**La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors d'une prochaine séance.**

- n° 63 de Mme et M. Claudio Rugo (PA) et Anne Butty Revaz (Le Centre/PVL) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité de stimuler la biodiversité à Fribourg à travers un cas concret visant à la préservation du biotope et de l'écosystème des insectes, et des abeilles en particulier

**Rugo Claudio (PA).**

#### Développement du postulat

Le présent postulat reprend presque mot pour mot l'intégralité de celui déposé par Mme Angela Thode, Conseillère municipale à Renens et apicultrice amatrice.

#### **Les abeilles, les papillons, les coléoptères et bien d'autres insectes sont menacés**

##### *Introduction*

163 espèces d'insectes sont considérées comme éteintes en Suisse, dont le clyte du nerprun, le criquet des torrents, et bien d'autres. En seulement trois décennies, selon les chiffres de Pro Natura, 75% des effectifs des populations d'insectes dans diverses régions en Suisse ont disparus. Les deux tiers de toutes les espèces de papillons et de coléoptères aquatiques sont menacés.

##### *Causes de la disparition des insectes*

Plusieurs facteurs avec un impact différencié selon l'habitat et les espèces expliquent le déclin massif des insectes (les oiseaux sont également impactés).

Les principales causes sont l'agriculture intensive, l'utilisation massive des pesticides ainsi que la destruction des habitats, ce qui induit un manque de ressources. Le point clé est de planter des arbres mellifères qui "donnent" du nectar et pollen sur toute l'année.

##### *Proposition*

1. Arbres et haies à planter selon une floraison étalée sur toute l'année
2. Inciter à moins utiliser les pesticides pour les privés
3. Mise à disposition de multiples points d'eau sur l'ensemble de la commune

##### *1bis*

Insectes et oiseaux ont besoin de ressources de nourriture pendant toute l'année. Il est important d'en fournir plus, et de varier les essences mellifères plantées les unes à côté des autres de manière plus dense. Il s'agit d'étaler la floraison dans chaque quartier de février à octobre, pour qu'il n'y ait pas de temps de disette. À titre informatif: de nombreux arbres plantés en ville tels que les platanes ne donnent pas de nectar ni de pollen. Planter une seule essence d'arbre tout le long d'une route est néfaste pour la biodiversité. Certains insectes ne se déplacent que peu et doivent pouvoir trouver dans un petit rayon de quoi se nourrir durant toute la saison. Il s'agirait donc de planter plus d'arbres mellifères et fruitiers installés de manière plus dense. (v. ci-joint tableau des floraisons par mois). Il s'agirait de prendre en

compte la sélection des arbres et des buissons à planter selon la liste ci-jointe. La végétation le long des routes pourrait être plus fournie avec également des haies autour des arbres existants. Ce type de végétalisation se fait déjà à Lausanne, par exemple à Beaulieu et Vinet.

*2bis*

De l'avis de Mme la Conseillère générale Marine Jordan, les pesticides sont très nocifs pour les insectes et oiseaux. Via le 1700, la Commune se doit d'inciter les privés à modifier l'utilisation de ces derniers, à diminuer, voire arrêter les pesticides.

*3bis*

Que ce soient les insectes ou les oiseaux, des points d'eau leur sont nécessaires. Nos cours d'eaux se trouvent de plus en plus souvent canalisés sous terre. Il s'agit de prendre en considération des points d'eau accessibles tous les 1 à 2 km<sup>2</sup> et si ceux-ci venaient à manquer, étudier la possibilité de fournir de l'eau fraîche, pour éviter l'eau stagnante (prolifération du moustique tigre).

*4bis*

Favoriser l'installation de biotopes végétaux dans le tissu urbain (exemple sur le couvert des arrêts de bus).

En conclusion, il est urgent d'agir sur différents fronts. Les insectes constituent une source de nourriture primaire pour de nombreux autres animaux. Ils forment donc un maillon important de la chaîne alimentaire. Si les insectes disparaissent, les oiseaux, les poissons, les chauves-souris et d'autres insectivores n'auront plus de quoi se nourrir et s'éteindront également. Afin d'empêcher la disparition des insectes, des mesures à grande et petite échelle au niveau communal, cantonal et fédéral sont nécessaires.

Les propositions pour Fribourg sont:

- de planter de larges bandes serrées d'arbres et de haies mellifères et fruitiers en tenant compte des floraisons qui s'étalent sur toute l'année (voir tableau);
- d'inciter les particuliers à utiliser moins de pesticides;
- de mettre en place des points d'eau tous les 1 à 2 km;
- de favoriser l'installation de biotopes végétaux dans le tissu urbain (exemple sur le couvert des arrêts de bus);
- de prendre en compte la diversité végétale dans tous les projets présents et futurs dans la Commune est le maître d'oeuvre (cf. Le Bourg, la Gare etc...).

Sans chercher la petite bête au figuré et de facto que celle-ci réintègre peu à peu notre ville au propre, ce postulat s'inscrit avec un exemple concert dans la durabilité, thème inscrit au programme de législation du Conseil communal. Nous espérons le voir soutenu par une majorité de notre Conseil.

Complément: v. <https://www.ville-fribourg.ch/conseil-general/propositions-postulats-questions>

**La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors d'une prochaine séance.**

- n° 64 de M. Laurent Woeffray (PS) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité d'une participation financière à "JournaFONDS"

**Woeffray Laurent (PS).**

Développement du postulat

Le 13 février 2022, la population suisse a rejeté le projet de loi fédérale sur un train de mesures en faveur des médias. Cependant, 68.6% des habitantes et habitants de la ville de Fribourg ont glissé un oui dans l'urne et ont ainsi exprimé leur volonté de soutenir la diversité médiatique. Après le refus du soutien accru aux médias au niveau fédéral, c'est maintenant aux cantons et aux communes d'agir rapidement et de prendre des mesures efficaces pour soutenir les médias locaux de qualité. Avec la disparition de 70 journaux en Suisse depuis 2003, dont par exemple l'Hebdo en Suisse romande, il semble clair qu'il faut agir pour éviter que le "quatrième pouvoir" de la démocratie s'affaiblisse durablement et perde en qualité. Dans l'intérêt public d'assurer une couverture locale, une diversité des médias et la persistance du journalisme d'investigation, il incombe désormais à tous les niveaux étatiques de prendre des mesures pour lutter contre la disparition des médias. Au niveau cantonal, un postulat demandant un état des lieux actuel des médias fribourgeois, de leur financement et de leur avenir a été soutenu à une très large majorité du Grand Conseil et transmis au Conseil d'Etat en septembre 2021. Le rapport du Conseil d'Etat est attendu avec impatience et l'on peut espérer qu'il proposera des mesures efficaces pour soutenir les médias.

Bien que les possibilités soient plus restreintes, les communes aussi peuvent soutenir les médias régionaux, sans pour autant interférer avec la liberté de ces derniers. Une possibilité pour ce faire est un soutien financier à "JournaFONDS", un fonds qui vise à stimuler les projets d'enquête et de reportages journalistiques sur des sujets d'intérêt public. Pour ce faire, il finance des projets dans toute la Suisse et chaque journaliste peut déposer une demande pour en bénéficier. Ce fonds est financé d'une part par les cotisations des associations membres et d'autre part par des dons de sources publiques et privées, à savoir des fondations, des sociétés de droits d'auteur ou des fonds du secteur public par des subventions publiques et privées. La Ville de Genève, par exemple, a contribué à ce fonds par une donation à hauteur de CHF 20'000.-.

Par ce postulat, le Conseil communal est prié d'étudier la possibilité d'une participation financière à "JournaFONDS" et tout autre soutien à la presse locale, afin d'apporter une contribution au journalisme de qualité et à la diversité des médias, en complément des soutiens fédéraux et cantonaux.

**La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors d'une prochaine séance.**

- n° 65 de Mmes Isabelle Sob et Ana Teresa Fontes Martins (Le Centre/PVL) demandant au Conseil communal de mettre en place des moyens permettant aux personnes ayant un handicap visuel d'exercer leurs droits civiques sans assistance de tiers

**Sob Isabelle (Le Centre/PVL).**

### Développement du postulat

Le Conseil communal est invité à mettre en place des moyens pour permettre aux personnes ayant un handicap visuel d'exercer leurs droits civiques sans l'assistance d'une tierce personne.

Dans le cadre du porte-à-porte effectué en vue des élections communales 2021, un habitant du quartier du Jura, aveugle, nous a parlé de l'impossibilité dans laquelle il se trouvait d'exercer ses droits politiques, malgré son intérêt pour la chose, en raison du système actuel qui l'empêchait de remplir seul un bulletin de vote. En effet, actuellement il devrait se faire assister d'une personne pour remplir son bulletin de vote, mais une telle démarche n'est de son point de vue pas envisageable car l'exercice de ses droits civiques devrait lui permettre de pouvoir les exercer seul, sans intermédiaire. Dans l'attente de l'introduction du droit de vote électronique, il nous a confié que l'État le privait de la possibilité d'exercer ses droits politiques vu l'absence de solutions alternatives.

Le vote à bulletin secret, qui est la modalité de vote prévue à Fribourg (≠ du système de la Landsgemeinde connu en Suisse centrale), soit par le fait de déposer ou de faire déposer son bulletin dans une enveloppe fermée dans une urne électorale jusqu'à son dépouillement, n'est pas garanti pour ces personnes. Alors que la loi garantit à certain·e·s citoyen·ne·s la possibilité d'exercer seul·e cette citoyenneté active, il ne prévoit pas les aménagements nécessaires à d'autres citoyen·ne·s (en situation de handicap visuel) pour respecter le droit de vote à bulletin secret: nous sommes donc dans une démocratie à deux vitesses.

Dans sa réponse à une intervention d'une ancienne élue PLR (cf. postulat n°19 transmis le 29 mars 2017), Eleonora Schneuwly-Aschwanden, le Conseil communal avait évoqué, dans son rapport publié le 27 mars 2018, les différentes solutions mises en œuvre pour faciliter aux personnes en situation de handicap visuel l'accès à différentes informations sur les enjeux politiques, notamment les explications en vue des votations cantonales qui sont fournies sur support audio. Ce rapport ne prévoyait pas l'adoption d'une mesure concrète qui pourrait être perçue comme un signal pour ces personnes, citoyennes à part entière s'agissant de leurs devoirs (contributions fiscales, etc.), mais non pas pour ce qui concerne l'exercice de leurs droits les plus fondamentaux: et oui, c'est ici l'endroit de le rappeler, la Constitution suisse garantit les droits politiques; en cela, elle protège "l'expression fidèle et sûre [de la] volonté [des citoyen·ne·s]" (cf. art. 34 Cst.).

En matière d'organisation de votations communales, le Conseil communal dispose d'une compétence exclusive sur la base de l'article 10 al. 2 let. A LEDP ce qui lui donne toute latitude pour agir s'agissant de l'aménagement d'une infrastructure communale de vote adaptée.

Parmi les solutions possibles, on peut par exemple imaginer un système de poinçonnage du bulletin de vote en actionnant des manettes pour le "oui" ou le "non". Cet équipement du local de vote de la Ville de Fribourg entrainerait un signal fort et les dépenses occasionnées resteraient quant à elles raisonnables au vu de l'enjeu.

Quand bien même d'après une statistique parue en 2020 (cf. rapport de l'UCBA), 4% de la population suisse serait concernée par le handicap visuel et que cette proposition ne porte que sur les votations communales, nous sommes persuadées que la solution mise en œuvre par le

Conseil communal permettra d'envoyer un signal fort en Suisse, aux autres communes et cantons, dans l'attente de la possibilité de concrétisation d'une solution unifiée et, probablement, digitale.

**La décision quant à la transmission de cette proposition sera prise lors d'une prochaine séance.**

#### **D. Réponses aux questions**

- n° 59 de M. Simon Jordan (CG-PCS) relative aux travaux prévus aux vestiaires du centre sportif du Guintzet

Les membres du Conseil général ont reçu la réponse suivante par e-mail:

##### Résumé de la question

En séance du 5 avril 2022, M. S. Jordan posait la question suivante:

"Ma question concerne les vestiaires du centre sportif du Guintzet qui sont bien trop petits depuis longtemps. A quel stade d'avancement se trouvent les travaux prévus pour ce bâtiment?"

##### Réponse du Conseil communal

À l'heure actuelle, il n'est pas prévu de réaliser des travaux d'agrandissement. En 2022 seront uniquement réalisés quelques petits travaux d'entretien, tels que le changement des fenêtres ou le rafraîchissement de la peinture.

Un montant de CHF 1 million a été intégré dans le plan financier de la Ville avec initialement une réalisation prévue en 2025. Compte tenu des problématiques rencontrées sur le site en termes d'espace, ce montant fera donc prochainement l'objet d'un message à voter, l'idée étant d'accélérer la cadence.

Le Conseil communal, en été 2020, a reçu les résultats d'une pré-étude architecturale et urbanistique qui avait notamment comme objectifs:

- d'analyser le site et les règlements en vigueur;
- de définir le potentiel de vestiaires et sanitaires qu'il serait encore possible d'intégrer sans détériorer les qualités paysagères et intrinsèques du site;
- d'étudier les possibilités d'agrandissement et d'assainissement des vestiaires existants;
- d'investiguer sur les possibilités d'intégration d'un nouveau bâtiment.

Cette pré-étude a développé des pistes de réflexions intéressantes mais a aussi ouvert de nouvelles questions, notamment portant sur la durabilité et l'exemplarité énergétique.

C'est pourquoi le Service des sports s'est coordonné avec le Service d'urbanisme et d'architecture. Après réflexion, les Services sont arrivés à la conclusion qu'il est actuellement plus judicieux de réfléchir à une vision d'ensemble pour le site plutôt que de se concentrer sur la rénovation ponctuelle de l'existant.

De plus, d'autres éléments connexes plaident également pour une réflexion d'ensemble, notamment le futur déplacement du poste de transformation du Groupe E situé à proximité immédiate ou le fait que notre ville possède encore dans ce secteur des terrains classés en zone verte d'intérêt général, qui pourraient offrir, dans une vision d'ensemble, des opportunités.

Le Conseil communal rappelle encore qu'une autre étude, qui visait à croiser les besoins des clubs de football avec les moyens que notre ville pouvait leur mettre à disposition intitulée "stratégie de développement des terrains de football en ville de Fribourg" et datant du 26 mars 2020, plaide, à part quelques mesures préconisées à courts termes, pour des réflexions plus globales et d'ensemble en matière de football, tant au niveau de la planification que des besoins liés à l'évolution de la pratique de ce sport.

**Jordan Simon** (CG-PCS). Je suis satisfait de la réponse.

- n° 60 de M. Simon Jordan (CG-PCS) relative à la pose de bancs aux arrêts de bus sur le territoire communal

Les membres du Conseil général ont reçu la réponse suivante par e-mail:

#### Résumé de la question

En séance du 5 avril 2022, M. S. Jordan posait la question suivante:

"Qui a la compétence de poser des bancs aux arrêts de bus pour les seniors, les femmes enceintes, les personnes blessées, les mamans avec les petits enfants, etc. Il n'y a par exemple pas de bancs à l'arrêt de bus 'Saint-Pierre' en direction du Schoenberg, et à l'arrêt de bus 'Université' en direction de Givisiez. Cette compétence revient-elle à la Ville, aux TPF ou à l'Agglomération? Dans le cas où la compétence revient à la Ville, pourquoi n'y a-t-il pas systématiquement des assises aux arrêts de bus?"

#### Réponse du Conseil communal

De manière plus générale, la mise en place du mobilier urbain, comme par exemple des bancs, est de la compétence de la Ville (Service d'urbanisme et d'architecture), le cas échéant avec une coordination avec les entités responsables (Police locale, TPF) pour la pose d'autres éléments tels que les affichages, les divers appareils TPF, etc.

En ce qui concerne les arrêts de bus, qui sont intimement liés avec les lignes de bus, ils sont définis par l'Agglomération d'entente avec les TPF.

La position définitive des arrêts est gérée par la Ville (Mobilité/ Urbanisme et architecture) selon la situation du lieu.

En ce qui concerne la simple pose d'un banc aux arrêts de bus, une évaluation a lieu selon des critères tels que la place à disposition, le nombre de personnes attendant un bus, la largeur de passage en suffisance pour le flux de personnes relevé.

En prenant les exemples mentionnés dans la question n° 60, les explications suivantes peuvent être données:

1. *Arrêt de bus "Saint-Pierre" direction Schoenberg:*  
La pose d'un banc, question à laquelle la Ville de Fribourg a par ailleurs déjà dû répondre par la négative en juillet 2021 à une habitante, n'est pas souhaitable en raison du manque de largeur à un endroit où le flux de personnes s'avère être important. Une solution aurait été la pose contre la façade des immeubles, mais en raison d'une majorité de vitrines de commerces, cela ne peut pas être envisagé par respect des commerçants. Les trottoirs faisant partie intégrante de la parcelle des immeubles privés, cette solution nécessiterait de surcroît l'inscription d'une servitude.
2. *Arrêt de bus "Université" direction Givisiez:*  
La pose d'un banc n'est pas possible étant donné que la largeur de passage des piétons qui en résulterait serait trop faible (moins de 1,65 m).

L'Agglomération est en cours d'établissement d'une charte, définissant à priori le principe que chaque arrêt de bus doit être muni d'un abri, intégrant d'office un banc.

Sans attendre la publication de cette charte et consciente de la problématique, la Ville de Fribourg analyse de cas en cas des situations qui semblent opportunes pour la pose d'un banc.

Ainsi, par exemple à l'arrêt de bus Poya en entrant en ville, un banc verra à priori bientôt le jour à l'ombre du grand chêne qui s'y situe.

Dans le même esprit, la Ville de Fribourg, par l'intermédiaire du Service d'urbanisme et d'architecture et du Service de la police locale et de la mobilité, définira les arrêts où un banc, voire un abribus, pourra être installé, sans pour autant vouloir généraliser ce principe et en tenant compte des critères énumérés plus haut.

Afin de financer la pose éventuelle d'abribus dans le futur, la Ville de Fribourg, par l'intermédiaire du Service d'urbanisme et d'architecture, vérifiera la possibilité d'un subventionnement par l'Agglomération et, le cas échéant, fera une demande chiffrée dans le budget d'investissement en catégorie II, si possible pour 2023 déjà.

**Jordan Simon** (CG-PCS). Je suis satisfait de la réponse.

- n° 62 de M. Marc Vonlanthen (PS) relative à la motion 2021-GC-115 Modification de la loi sur les droits de mutation et les droits sur les gages immobiliers (LDMG) - Exemption partielle des droits de mutation du Grand Conseil fribourgeois

Les membres du Conseil général ont reçu la réponse suivante par e-mail:

### Résumé de la question

En séance du 5 avril 2022, M. Marc Vonlanthen posait la question suivante:

"Le 24 mars dernier, le Grand Conseil acceptait une motion demandant une exemption partielle des droits de mutation en cas d'achat d'un premier bien immobilier. J'aurais deux questions à ce sujet:

- Quelles pourraient être les conséquences financières de cette motion sur la ville de Fribourg?
- Comment le Conseil communal de la ville se positionne-t-il par rapport à cette motion?"

### Réponse du Conseil communal

1. Pour rappel, l'Etat prélève des droits de mutation sur les transferts immobiliers à titre onéreux ayant pour objet des immeubles situés dans le canton. Les communes prélèvent des centimes additionnels relatifs aux immeubles situés sur leur territoire. Ces droits et centimes additionnels communaux sont dus par l'acquéreur. L'impôt cantonal est prélevé au taux unique de 1.5%. Quant aux centimes additionnels de la Ville de Fribourg, il s'élève à 100% de l'impôt cantonal (également 1.5%). La mesure proposée par les motionnaires aura un impact non négligeable sur les finances des collectivités publiques (canton et commune).

Sur la base de l'estimation cantonale, le manque à gagner pour l'Etat se monterait à plus de CHF 5 millions.

Afin d'estimer l'impact de cette motion sur les finances communales et celles de la Ville de Fribourg en particulier, on peut se baser sur le même ratio que celui de l'Etat de Fribourg, soit une diminution de 11,3% (CHF 5 mio par rapport au budget 2022 des droits de mutation s'élevant à CHF 44.15 mio).

Par analogie, partant du budget 2022 de la Ville de Fribourg (CHF 2.7 mio) et en appliquant cette baisse de 11,3%, une perte annuelle d'environ CHF 300'000.- peut être estimée pour la Commune.

A noter que l'application de cette motion, dévolue à l'Etat dans le cadre de ses opérations de taxation, sera compliquée; les estimations ci-dessus sont à prendre avec le recul nécessaire car les cas d'exemption seront, par essence, uniques. L'objectif de cette motion étant de faciliter l'accès à la propriété, il sera en outre difficile de savoir si on parle de l'acquisition d'un premier bien immobilier dans le canton de Fribourg, dans toute la Suisse ou même dans un contexte plus global (Europe ou monde).

2. Le Conseil Communal prend acte de cette motion, dont il faudra tenir partiellement compte lors de l'élaboration du budget 2023.

**Vonlanthen Marc (PS).** Je suis satisfait de la réponse.



- n° 68 de M. François Miche (PS) relative aux règlements communaux publiés sur le site internet de la Ville de Fribourg

Les membres du Conseil général ont reçu la réponse suivante par e-mail:

#### Résumé de la question

En séance du 5 avril 2022, M. F. Miche posait la question suivante:

"Vous connaissez ma passion pour les règlements. Je peux remarquer que le Conseil communal depuis plusieurs années déploie de grands efforts pour mettre à jour et/ou numériser les règlements. Cela étant, grande surprise, ces 48 dernières heures, j'ai remarqué qu'une dizaine de règlements et documents analogues manquaient à l'appel. Donc, je me permets de vous solliciter pour savoir ce qu'il en est et par quel moyen on pourrait y remédier."

#### Réponse du Conseil communal

1. En 2019, après plusieurs mois d'utilisation du nouveau site internet de la Ville, des lacunes et des difficultés d'application, pour les collaborateurs et les administrés, ont été constatées. Les problématiques étaient liées à la présentation et à l'affichage des textes, au suivi des mises à jour et au risque de non-exhaustivité, à des divergences de fond et de forme ainsi qu'au caractère inadapté de la taxonomie utilisée pour le reste du site pour le domaine spécifique des règlements.
2. Afin d'améliorer cette situation, trois mesures ont été proposées:
  - Adapter la présentation des règlements sur le modèle cantonal;
  - Mettre en place des instructions en matière de technique législative ainsi qu'un processus clair pour l'élaboration des règlements communaux;
  - Adapter le règlement d'organisation afin que tout le processus réglementaire, de la rédaction à la mise à jour du site, soit géré par le Service juridique.
3. Afin d'établir le recueil, il a tout d'abord fallu déterminer quels textes figureraient dans le plan de classement. Le Service juridique a établi un recensement de tous les règlements, directives et autres textes auprès des Services et a analysé la liste des règlements figurant actuellement sur le site. Sur la base de ces documents, quatre situations sont apparues:
  - Textes devant figurer dans le registre des collaborations: un certain nombre de textes apparaissaient sur le site internet sous la page "règlements", alors qu'il s'agissait en réalité d'actes de collaboration (statuts de l'Agglo, statuts de l'ACF etc.) qui seront intégrés au registre des collaborations;
  - Textes à usage purement interne: certains textes figuraient sur Internet, alors qu'ils ont été adoptés par des Services et ne créent pas de droits ou d'obligations pour les administrés (directive télétravail, directive services spéciaux etc.), décrivent des processus (directive horodateurs, directive sur l'accueil des gens du voyage etc.) ou fixent des tarifs pour les prestations dispensées par la Ville (tarifs du cadastre, des parcs et promenades, du génie civil ou des manifestations). Un certain nombre de

- ces textes nommés "directives" ont changé ou vont changer de nom pour devenir des "instructions";
- Textes n'étant plus en vigueur: certains textes figurant actuellement sur Internet n'ont pas été intégrés au plan de classement, car ils ne sont plus en vigueur. C'est notamment le cas du Règlement sur les adjudications de travaux et fourniture ou encore du Règlement sur les constructions dans les zones protégées de la Ville ou encore du Règlement sur les concierges. Ces règlements figurent aujourd'hui dans les archives de la Ville. A noter que les règlements abrogés depuis la mise en ligne du plan de classement demeurent désormais visibles, avec une mention de leur abrogation;
  - Textes à intégrer: certains textes, créant des droits et obligations pour les administrés et ayant été adoptés par le Conseil communal, ne figuraient pas dans les règlements sur le site actuel. C'est notamment le cas d'un certain nombre de directives appliquées par la Police locale. Partant, elles ont été intégrées au plan de classement.
4. Un nouveau concept de numérotation a également été établi, la numérotation utilisée n'étant plus adaptée au nombre et à la diversité des textes édictés par la Ville. De plus, et bien que le Service des communes recommande de reprendre la numérotation mise en place pour les règlements-types, celle-ci n'est pas explicitée. Pour cette raison, il est difficile, voire impossible de comprendre la systématique sous-jacente. Il a donc fallu réfléchir à une toute nouvelle numérotation, inspirée dans les grandes lignes de la structure cantonale et adaptée aux spécificités communales (pas de droit privé ou pénal, thématiques traitées dans un seul règlement communal, comme le règlement de police qui comprend des dispositions de police et d'utilisation du domaine public).
  5. Le plan de classement a été validé par les Chefs de service et par le Conseil communal. Il est toutefois évident que, vu l'élan donné dans la révision et l'élaboration de règlements et de directives, ce plan est amené à évoluer.
  6. Partant, si un règlement n'apparaît pas sur le site, c'est qu'il fait partie d'une des catégories explicitées ci-dessus ou qu'il ne crée pas de droits et d'obligations (règlements de commissions par exemple).
  7. A noter encore que, à compter de fin juin 2022, les membres du Conseil général recevront une notification bisannuelle des adaptations du plan de classement des règlements, afin de pouvoir également être au courant des modifications touchant des textes de la compétence du Conseil communal.

**Steiert Thierry, Syndic.** Dans la réponse écrite que vous avez reçue, nous vous avons expliqué le travail accompli pour réaliser le recueil systématique des règlements sur le site officiel de la Ville. En ce qui concerne les règlements qui manqueraient dans le recueil actuel, voici quelques informations supplémentaires.

Certains règlements ont été abrogés avant la mise en place du recueil systématique et n'y figurent dès lors logiquement plus. C'est le cas par exemple du règlement sur les concierges.

Par ailleurs, les règlements de certains des fonds ne figurent pas dans le recueil pour des motifs de cohérence et de systématique. Cela ne veut pas forcément dire que les règlements correspondants n'existent plus. Ils sont gérés par les services qui s'occupent de ces fonds particuliers.

Et certaines conventions avec le Canton figurent dans le recueil systématique cantonal (RSF), comme par ex. la Convention relative à la propriété et à l'entretien de l'église collégiale de Saint-Nicolas (RSF 191.22.2).

En espérant que ces informations vous seront utiles.

**Miche François (PS).** Je tiens à vous dire que je ne suis pas satisfait, car il n'est pas réellement répondu à ma question. Plusieurs Conseillers généraux se sont battus pour qu'il y ait un vrai recueil des règlements. Un grand travail a été fait par Mme L.-M. Graden, M. J.-P. Wolhauser, moi-même et d'autres. Le souci est que l'on découvre en fait du jour au lendemain que notre travail disparaît. Quand il y a des gens qui travaillent pro bono, je me dis qu'il faut au moins reconnaître leur travail. Je me dis qu'il y a un manque. De l'autre côté, il y a nos concitoyens qui nous demandent d'avoir le droit d'accès à tous les règlements. Qu'est-ce que l'on découvre? De tout le travail réalisé on n'en a que la moitié. Normalement, on doit répondre rapidement et donner son avis par rapport à la qualité de la réponse qui a été donnée. Je suis désolé, il n'a pas vraiment été répondu à ma question puisque la moitié des règlements ne sont pas là.

- n° 69 de M. Jean-Pierre Wolhauser (PLR) relative à l'incendie dans une salle de classe de l'école primaire de la Vignettaz survenu le 11 décembre 2021

Les membres du Conseil général ont reçu la réponse suivante par e-mail:

#### Résumé de la question

En séance du 5 avril 2022, M. J.-P. Wolhauser posait la question suivante:

"L'incendie qui s'est produit dans une salle de classe de la nouvelle école primaire de la Vignettaz, le samedi soir 11 décembre 2021, m'amène à poser les questions suivantes:

1. Pourquoi l'alarme n'a été déclenchée que samedi soir, 11 décembre 2021, alors que la bougie brûlait probablement depuis vendredi après-midi, à la fin des classes?
2. Quel est le montant des dégâts (entre autres mobilier, PC, etc.) dans cette salle de classe et les autres dus à l'intervention des pompiers?
3. Qui prend en charge les coûts de réparation dans la salle de classe et de remplacement du mobilier qui s'y trouvait? Comment se présente la responsabilité dans ce cas? Y-a-t-il une assurance responsabilité civile pour les enseignants-es, ou sont-ils/elles seuls-es responsables des dégâts causés dans les locaux dans lesquels ils-elles travaillent?
4. Quelles mesures ont été prises pour éviter à l'avenir de tels incidents dans les écoles de la ville?"

Réponse du Conseil communal

1. La bougie a probablement brûlé un certain temps avant de mettre le feu aux matériaux se trouvant à un moment donné au contact de la flamme. Il est normal que lorsque la bougie brûle, la détection d'incendie ne réagisse pas. Les portes de compartimentage coupe-feu ont bien fonctionné, c'est pourquoi seule l'aile Est du bâtiment a été touchée. C'est la détection d'incendie du local technique attenant à la classe concernée qui s'est déclenchée une fois que la fumée y a pénétré par la ventilation. Conformément au concept d'incendie formellement validé, il n'y a pas de détection d'incendie dans les salles de classe.
2. La remise en état des travaux (sol, mur, ventilation, nettoyage, électricité, etc.) ainsi que le mobilier et matériel informatique est de CHF 265'000.-. La Commune prend à sa charge la solde des pompiers intervenus, comme pour tout autre incendie. Dans ce cas, il s'agit de CHF 2'215.50.-.
3. Le dossier est en cours pour ce qui est de la prise en charge des coûts.

Voici le point de situation concernant les différentes assurances impliquées:

- a. le bâtiment est assuré par l'Etablissement cantonal d'assurance des bâtiments (ECAB);
- b. les biens mobiliers (équipements, bureaux, etc) et les biens matériels des enfants et de l'enseignant-e sont couverts par l'assurance chose/commerce de la Commune (Helvetia);
- c. l'assurance privée des enfants et de l'enseignant-e peut aussi entrer en matière.

Le Conseil communal n'a pas connaissance des conditions du contrat RC de l'Etat de Fribourg.

L'enquête de police est en cours et définira les responsabilités.

4. Le Conseil communal sensibilisera et responsabilisera les utilisatrices et utilisateurs et précisera les conditions d'utilisation des salles de classe.

**Wolhauser Jean-Pierre** (PLR). Je suis satisfait de la réponse en l'état.

**E. Nouvelles questions**

- n° 72 de Mme Isabelle Sob (Le Centre/PVL) relative à l'obtention du label "Commune amie des enfants"

**Sob Isabelle** (Le Centre/PVL). J'interpelle le Conseil communal, et plus particulièrement Mme M. Ballmer, sur l'avancée des démarches entamées par la Ville en 2018 en vue de l'obtention du label UNICEF "commune amie des enfants".

Dans une société dans laquelle le taux d'abstention est parmi les plus élevés d'Europe, la Suisse devrait encourager la participation des enfants et adolescent·e·s et les intégrer davantage dans les processus décisionnels, et ceci dès leur plus jeune âge. Il est totalement illusoire de penser que les enfants et adolescent·e·s se réveilleront le lendemain de leur 18<sup>ème</sup> anniversaire, et après réception d'une volumineuse enveloppe contenant le matériel de vote, saisiront l'opportunité d'exprimer leurs choix dans les urnes.

Différentes communes ont passé le cap, également Sion et des communes au Tessin.

Alors à quand le tour de la Ville de Fribourg?

**Ballmer Mirjam, Directrice de l'enfance, des écoles et de la cohésion sociale.** Je remercie Mme I. Sob d'avoir envoyé sa question au préalable.

Suite au postulat n° 180, déposé par Mme Gisela Kilde et M. Marc-David Henninger demandant une étude sur la réalisation d'une meilleure participation des enfants et des jeunes dans les procédures communales les intéressant, le secteur de la Cohésion sociale a reçu la mission d'effectuer les premières étapes du processus de l'UNICEF "commune amie des enfants", afin de cerner de manière complète le cadre de vie des enfants et des jeunes à Fribourg.

La première phase du processus consiste à dresser un état de la situation et d'évaluer le degré d'adaptation aux enfants de la cité. L'UNICEF a développé un questionnaire qui permet aux communes intéressées de procéder à un état des lieux. Les résultats sont ensuite évalués par UNICEF Suisse et présentés à l'occasion d'un entretien personnel. Les résultats de cet état des lieux concluaient que la Ville de Fribourg gagnerait à développer des lignes de conduite définissant les missions à accomplir, les visions d'avenir et les mécanismes de mise en œuvre dans le domaine de l'enfance et de la jeunesse. Avec la réponse au postulat n° 104, en début d'année 2022, le Conseil communal a informé le Conseil général qu'une stratégie enfance et jeunesse a été élaborée et sera bientôt présentée au public. Cette stratégie est l'instrument pour développer cette politique. En même temps, le Service de l'enfance, des écoles et de la cohésion sociale a profité du postulat n° 162 qui se réfère également au bilan UNICEF pour intégrer les enfants de l'accueil extrascolaire dans l'élaboration de la réponse à ce postulat, donnée par le Conseil communal à l'une des dernières séances. Par la suite, nous entendons mettre en place, dès l'année scolaire 2022 – 2023, une enquête renouvelée annuellement permettant de répondre aux besoins, envies et réalités des enfants. Des outils interactifs et ludiques seront développés conjointement par le groupe de travail et les enfants. Plusieurs pistes ayant déjà été imaginées.

Je peux citer encore deux autres exemples:

Dans le cadre de la requalification de la place Vignettaz – Daler, qui est en cours actuellement, des ateliers participatifs spécifiquement conçus pour les enfants sont mis en place par un bureau spécialisé et mandaté par le Service de ma collègue Mme A. Burgener Woeffray.

Un troisième exemple que je peux citer est le programme des places de jeux qui est en cours d'élaboration au sein du Service de Mme A. Burgener Woeffray et de mon Service. Ce dernier souhaite également intégrer l'aspect de la participation des enfants.

Voici quelques exemples qui vous démontrent comment le Conseil communal entend développer la participation des enfants en ville de Fribourg.

Par rapport à la labélisation, on communiquera au moment où l'on présentera la stratégie enfance et jeunesse.

**Sob Isabelle** (Le Centre/PVL). Je suis très satisfaite de la réponse.

- n° 73 de Mme Isabelle Sob (Le Centre/PVL) relative à la mendicité en ville de Fribourg

**Sob Isabelle** (Le Centre/PVL). J'interpelle le Conseil communal sur le phénomène de mendicité en ville de Fribourg.

J'ai constaté, à titre personnel, que depuis la crise sanitaire du Covid-19, soit depuis le printemps 2020, une augmentation de la mendicité en ville de Fribourg.

Les services compétents de la Ville ont-ils également noté une telle augmentation? S'agit-il de réseaux criminels? Quelles mesures sont envisagées ou ont été prises par la Ville pour monitorer le phénomène, identifier les causes et apporter une réponse adéquate?

**Nobs Pierre-Olivier, Directeur de la Police locale et de la Mobilité.** Dans la mendicité, il s'agit de distinguer la mendicité pratiquée uniquement dans le but de subvenir à ses besoins vitaux, qui n'est pas répréhensible, de la mendicité dite insistante qui s'exerce de manière invasive par cupidité ou par fainéantise, qui elle, est répréhensible. Cet élément est d'ailleurs inscrit dans le règlement d'application du code pénal, à l'article 13. Celui-ci dit: "La personne qui, par cupidité ou fainéantise, mendie ou envoie mendier des enfants ou des personnes sur lesquelles elle a autorité est punie de l'amende". Vous avez raison, il y a plus de mendicité en ville de Fribourg. On a fait le même constat. Par contre, la cause n'est potentiellement et probablement pas due au Covid et à des gens désargentés qui appliqueraient ou qui pratiqueraient la mendicité uniquement dans le but de survenir à leurs besoins vitaux. La Suisse a été épinglée par la Cour européenne des droits de l'homme, notamment principalement sur la convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales. Il est vrai que dans de nombreux cantons existaient des pratiques assez restrictives en matière de mendicité, également dans le canton de Fribourg. De nombreux cantons, à la suite de cet élément en lien avec la Cour européenne ont modifié leur pratique et la Police locale collabore dans ce domaine avec la Police cantonale. Bien évidemment, les aspects pénaux relèvent de la Police cantonale et non pas de la Police locale. Pour un agent de la Police locale, vérifier s'il s'agit de mendicité non répréhensible ou de mendicité insistante est quasiment impossible. D'une part, la Police locale n'a pas la compétence pénale et elle ne peut pas contraindre quelqu'un à donner son identité, elle peut que l'inviter à donner son identité. Ce que fait la Police locale dans ce cas-là, elle constate et elle suppose que de nombreux mendiant·e·s viennent de pays d'Europe centrale ou de l'Est, potentiellement de France qui sembleraient organisés. La Police locale les invite à circuler ou à se déplacer, notamment dans une volonté de maintenir la tranquillité publique, la commodité. Il arrive parfois que la personne soit assise devant l'entrée d'un commerce ou devant l'entrée d'un immeuble et qu'elle gêne le passage des gens. Les citoyen·ne·s téléphonent à la Police locale et celle-ci invite ces gens à se déplacer et elle les annonce également à la Police

cantonale qui a d'autres moyens d'enquête, puisqu'elle est habilitée avec tout ce qui est pénal. Il y a potentiellement des infractions qui pourraient être constatées, mais je ne vais pas lire la liste des potentielles infractions.

Pour ce qui est du monitoring, on peut dire qu'en 2021, 46 heures d'interventions ont été nécessaires à la Police locale sur cette thématique. 48 personnes ont été annoncées à la Police cantonale. Or, aujourd'hui, fin mai 2022, on arrive à 59 heures d'interventions et 40 personnes ont été annoncées à la Police cantonale. En effet, vous avez raison qu'il y a une augmentation.

A part la méthodologie que je viens de vous décrire, je pense qu'il n'y a pas particulièrement de réponse à ce phénomène puisque c'est quasiment impossible pour la Police locale de vérifier de quel type de mendicité il s'agit.

**Sob Isabelle** (Le Centre/PVL). Je suis satisfaite de la réponse.

- n° 74 de Mme Monica Mendez (Vert-e-s) relative à l'appel d'offres lancé par Bluefactory Fribourg-Freiburg SA pour le périmètre C

**Mendez Monica** (Vert-e-s). En tant que propriétaire, Bluefactory Fribourg – Freiburg SA (BFF SA) a lancé l'appel d'offres pour la recherche d'un investisseur apte à élaborer et réaliser un concept global sur l'utilisation et l'urbanisme du "périmètre C" du site de blueFACTORY. Suite à la lettre ouverte de plusieurs associations professionnelles telles que la SIA, nous nous permettons d'adresser les questions suivantes:

1. Bluefactory Fribourg – Freiburg SA (BFF SA) est une société anonyme appartenant exclusivement à des entités publiques, le Canton de Fribourg et la Ville de Fribourg. Dès lors ne devrait-elle pas se soumettre volontairement aux principes de la loi fédérale des marchés publics (LMP), respectivement suivre lesdites procédures ce qui ne semble pas être le cas au vu des déclarations faites publiquement par certaines associations? Devons-nous en conclure que, pour échapper à ses obligations et aux dispositions de la LMP, il suffit à une entité publique de créer une société anonyme?
2. L'appel d'offres s'adresse à des investisseurs suisses disposant de ressources et de références nécessaires pour établir un concept de développement et organiser un concours d'architecture. Pourquoi déléguer l'établissement du concept de développement et l'organisation d'un concours d'architecture à des privés sachant que ces derniers vont avec une forte probabilité – en raison de leur modèle d'affaire – privilégier la rentabilité économique, au détriment des enjeux socio-environnementaux et des besoins adaptés au lieu?
3. La charte d'utilisation du site blueFACTORY admet au chapitre 6 des surfaces dédiées pour des commerces de proximité ou des services spécialisés entrant dans une catégorie de produits compatibles avec la mission et l'image du site ou apportant une valeur ajoutée. Comment cet aspect est garanti si le développement et l'exploitation – à savoir la mise en location des surfaces – sont réalisés par des investisseurs privés? Est-ce que BFF SA ou les deux actionnaires publics ont un droit de regard sur les futurs locataires? Si oui, comment? Si non, pourquoi?

4. La charte d'utilisation du site blueFACTORY admet au chapitre 6 des surfaces dédiées aux logements favorisant des modèles d'habitation innovants et expérimentaux. Comment la procédure mise en place dans le cadre de cet appel d'offres garantit des modèles d'habitation innovants et différents de ceux que les investisseurs privés ont l'habitude de réaliser, qui tendent à une standardisation du logement - ne répondant pas à des besoins spécifiques, tels que des logements adaptés aux seniors ou encore des logements de type colocation avec des espaces communautaires, etc?
5. BlueFACTORY étant un site en mains publiques, les futurs logements devraient assurer une mixité sociale afin de répondre à certains objectifs du développement durable, notamment celui qui vise à ce que les villes, et par conséquent les quartiers soient ouverts à tou-te-s. De ce fait, une partie des logements devrait être rendue accessible par des loyers abordables. Comment assurer des loyers abordables lorsque ce sont des tiers, cherchant le meilleur rendement possible, qui développent, réalisent et gèrent le bâti? Est-ce que le Conseil d'administration de BFF SA ou au moins la Ville ou le Canton a imposé un taux d'appartements à loyers faibles? Si non, pourquoi?
6. Dans le communiqué de presse daté du 12 janvier 2022, il est mentionné que le comité d'évaluation est composé de six personnes au bénéfice de compétences en architecture et ingénierie. Il est de coutume dans les mises au concours que les utilisateurs soient également représentés dans le comité d'évaluation. Pourquoi n'y a-t-il pas de représentants politiques dans le comité d'évaluation, permettant de défendre la vision publique du site? Constatant qu'il n'y a que des personnes au bénéfices de compétences d'architecture et d'ingénierie, n'aurait-il pas été judicieux d'étoffer les compétences, notamment du point de vue social avec un-e sociologue-urbaniste ou encore un-e spécialiste de gestion de quartier?
7. Quels sont les critères d'aptitudes et d'adjudication ainsi que leurs pondérations respectives? Les critères d'adjudication favorisent-ils l'offre financière la plus intéressante ou au contraire la qualité tant au niveau social qu'environnemental du futur développement des parcelles est-elle prise en considération? Si oui, comment? Si non, pourquoi?
8. Fort de ce qui précède, la question de fond est la suivante: peut-on privatiser la vision du bien public?

Il sera répondu à cette question lors d'une prochaine séance.

- n° 75 de MM. Raphaël Casazza (PLR) et Pierre-Alain Perritaz (PS) relative au projet de requalification de la place de la Gare et de ses abords

**Casazza Raphaël** (PLR). Le 6 avril dernier, le projet de requalification de la place de la Gare et de ses abords était présenté lors d'une soirée d'information.



Nous saluons le Conseil communal pour la tenue de cette soirée qui a permis de se faire une bonne idée de ce projet. Un élément a retenu notre attention: le trafic et la cohabitation entre les bus et les cyclistes.

En effet, l'avenue de la Gare est appelée à devenir une zone de rencontre, c'est-à-dire, limitée à 20 km/h et a priori sans marquage. Cependant, comme on l'a vu sur plusieurs plans affichés, l'espace disponible pour la circulation permet uniquement à deux bus de se croiser (sur au moins la moitié du tronçon entre le giratoire devant Manor et la Gare).

Sur les images de synthèse, on ne voit pas comment les cyclistes vont circuler sans entraver ou concurrencer les bus, d'où nos questions:

1. Quelle est la largeur totale minimale prévue pour la circulation dans le sens de la montée et la descente sur l'avenue de la Gare?
2. Comment le Conseil communal peut-il assurer que la circulation sera fluide, surtout aux heures de pointe, et qu'il n'y aura pas d'embouteillages ou de conflits entre les bus et les cyclistes?
3. Le Conseil communal peut-il garantir que les cyclistes pourront circuler au moins dans le sens de la montée côte à côte avec les bus, comme cela se fait aujourd'hui? Nous rendons attentifs au fait que dans le cas contraire, cela pourrait entraîner des risques accrus, notamment lors des heures de pointe, au niveau de la sécurité et du stress pour les chauffeurs de bus d'une part et pour les cyclistes d'autre part, surtout celles et ceux qui ne sont pas motorisés électriquement comme les enfants par exemple.

**Burgener Woeffray Andrea, Directrice de l'Edilité.** Les questions m'ont été transmises hier soir, je peux donc répondre comme suit:

1. La largeur totale minimale est de 7 mètres.
2. Le tronçon de cohabitation a une longueur de 100 mètres uniquement. Le bus allant dans le sens de la montée, arrivant de la rue Pierre Kaelin, a déjà une vitesse réduite car il ne peut pas prendre un virage à 20 ou 30 km/h. La vitesse se situe environ à 10 km/h. Le chauffeur, sachant que dans 100 mètres il y aura un arrêt, n'accéléra pas de manière forte. Il restera plutôt à une vitesse intermédiaire. Il faut rappeler que le bus se trouvera aussi dans une zone à forte connotation piétonne. Dès lors, sa vitesse devra être adaptée à la situation, afin de pouvoir réagir en cas de danger.
3. Il n'est pas prévu que les cycles circulent côte à côte avec les bus. Si le cycle roule à droite du bus, la situation est dangereuse, car le bus va obliquer à droite pour se mettre dans son arrêt en arrivant sur la place de la Gare entraînant une situation de queue de poisson. Si le cycle roule à gauche des bus sur une bande cyclable, soit la situation actuelle, la situation est dangereuse, car le cycliste n'a pas l'habitude de se faire devancer par la droite. Il faut également noter que le marquage d'une bande cyclable n'est pas permis dans une zone 30 km/h. C'est ainsi que le prévoit le projet.

**Casazza Raphaël (PLR).** Je vous remercie pour ces réponses précises. Sur le fond, je crains et je prédis qu'il y aura de nombreux problèmes. Je ne comprends pas. Aujourd'hui les bus dépassent déjà les cyclistes. Il y a la bande cyclable à gauche dans la montée. Je ne comprends pas

pourquoi cela ne pourra pas être possible à l'avenir. Concernant l'écart de 7 mètres, je viens de trouver une fiche technique des TPG sur internet qui montre un espace de 7 mètres pour croiser deux bus. Effectivement, vous confirmez que les vélos ne pourront pas circuler côte à côte. Je pense que cela va générer de gros problèmes aux heures de pointe pour les cyclistes et pour les chauffeurs de bus. Je n'ai pas de vélo électrique et les bus me dépassent. Cela risque d'être un problème de circulation. J'invite le Conseil communal à se coordonner avec les TPF pour s'assurer d'une manière ou d'une autre, dans le sens de la montée, que les bus puissent dépasser les vélos, comme, par exemple, sur le boulevard de Pérolles actuellement.

**Burgener Woeffray Andrea, Directrice de l'Edilité.** Permettez-moi d'ajouter une phrase. Ce concept de circulation a été coordonné avec les TPF.

- n° 76 de M. Simon Murith (Le Centre/PVL) relative à la restriction de trafic au carrefour Richemond

**Murith Simon (Le Centre/PVL).** Par une discrète information sur son site internet, la Commune annonçait le 12 mai seulement qu'il serait interdit à la circulation, dès le 18 mai et jusqu'à nouvel avis, de tourner à gauche de l'avenue du Midi vers l'avenue de Beauregard au carrefour Richemond. Cette restriction serait justifiée par l'empiétement des travaux du nouveau passage sous-voie CFF sur le carrefour et des raisons de sécurité.

Selon l'article 81 alinéa 2 de l'ordonnance sur la signalisation routière, je cite: "Près des chantiers, les entrepreneurs ne peuvent signaler des réglementations du trafic (par exemple des interdictions de circuler, des limitations de vitesse, des déviations) que si l'autorité ou l'OFROU a donné son accord et si une décision formelle a été prise (art. 107, al. 1)". L'article 107 alinéa 2 OSR permet, lorsque la sécurité routière l'exige, qu'une telle restriction puisse être mise en place avant la publication de la mesure, qui cependant doit alors intervenir dans les 60 jours.

A Fribourg, la compétence pour rendre cette décision a justement été déléguée au Conseil communal (RSF 741.17).

D'où les questions suivantes:

1. Les habitants et commerçants de Beauregard impactés ont-ils été consultés ou ont-ils au moins reçu une information préalable de cette restriction?
2. Cette restriction se fonde-t-elle sur une expertise ou une étude?
3. Si tant est que cette restriction soit réellement liée au chantier pour le passage sous-voie, comment se fait-il qu'elle n'ait pas été anticipée par d'autres mesures, respectivement par une annonce plus rapide?
4. Le Conseil communal compte-t-il se conformer au système légal et publier cette énième restriction à la circulation?
5. Quelles mesures sont envisagées pour maintenir l'accès au quartier de Beauregard?
6. Le Conseil communal s'engage-t-il à rétablir cette présélection dès la fin de l'empiétement du chantier?

7. Dans la mesure où le déficit de sécurité serait dû au fait que le carrefour Richemond doit obligatoirement avoir des feux oranges clignotants pendant les travaux du passage sous-voie, faut-il en déduire que la solution mise à l'enquête pour la requalification de ce carrefour, qui implique également l'absence de feux, engendrera le même risque sécuritaire, lequel sera encore accru par l'augmentation de trafic à ce carrefour engendrée par la politique de compartimentage de la Commune et par la fermeture potentielle de l'avenue de la Gare sans parking de liaison?

**Nobs Pierre-Olivier, Directeur de la Police locale et de la Mobilité.** Je ne répondrai pas à la dernière question qui concerne un projet qui n'est pas de ma compétence et qui nécessitera probablement une réponse circonstanciée. Je ne sais pas si Mme la Directrice de l'Edilité souhaite en parler ce soir. Cependant, de manière générale, je peux répondre aux premières questions.

Vous l'avez dit vous-même, c'est un chantier des CFF. Pourquoi les CFF n'ont pas anticipé, planifié et publié des mesures de restriction de circulation? Le Conseil communal n'a pas la réponse. Néanmoins, ce chantier a débordé sur la chaussée et a nécessité des mesures d'urgence. Le Service de la Police locale et de la Mobilité a notamment essayé par deux fois de mandater un bureau spécialisé pour reprogrammer les feux, afin de permettre tous les mouvements. Ces deux tentatives, malheureusement, ne fonctionnaient pas générant, en plus de refoulements importants, d'énormes perturbations sur le réseau des transports publics et de l'insécurité notable pour les traversées piétonnes. C'est pourquoi, dans l'urgence, la Direction de la police locale et de la mobilité a posé cette restriction de circulation, en effet, qui depuis l'avenue du Midi ne permet pas de remonter à Beauregard. Néanmoins le quartier de Beauregard reste accessible, certes de manière moins confortable. Vu l'urgence, les habitants et les commerçants n'ont pas pu être consultés, ni correctement informés. Le Conseil communal s'en excuse. Je le répète, il a agi de manière urgente comme il a pu le faire dans d'autres chantiers, par exemple, celui à la rue de Morat pour lequel Sinef ou le Groupe E Celsius en était le maître d'ouvrage. Parfois, on doit prendre des mesures de police. C'est exactement ce qui s'est passé dans ce cas-là. Pour ce qui est de rétablir la présélection, cela dépend de la durée de ce chantier. S'il y a une phase intermédiaire, à la fin de cette phase de chantier CFF et le début de la requalification du carrefour Richemond, dans la mesure du possible, on va la rétablir. S'il y a ici un enchaînement, le Conseil communal doit encore affiner sa stratégie et il avisera.

**Murith Simon (Le Centre/PVL).** Je ne suis pas satisfait d'entendre que le Conseil communal n'ose pas s'engager à rétablir cette présélection à terme. Sinon, je prends note qu'il semble avoir été mis devant le fait accompli, mais ce qui inquiète un peu quant à l'efficacité de la coordination avec les CFF pour un tel projet.

- n° 77 de MM. Jean-Thomas Vacher et Raphaël Fessler (Le Centre/PVL) relative à la cohabitation et à la prévention d'accidents des usagers du sentier du Nord

**Vacher Jean-Thomas (Le Centre/PVL).** Sur le sentier du Nord, malgré la signalisation au sol "respect vitesse adaptée", la vitesse à laquelle roulent de nombreux cyclistes est très importante et imprudente. Elle menace la sécurité physique des piétons. Le risque d'accident est d'autant plus accentué que le volume sonore lors de l'approche des deux roues est difficilement audible, sans compter le bruit de fond qui peut être induit par le passage des trains. Par ailleurs,

les poteaux le long de la voie de chemin de fer et la trajectoire légèrement courbée ne contribuent pas à la visibilité. Plusieurs passages avec une faible visibilité débouchent de plus sur le sentier du Nord. Sans vouloir jeter un froid, nous craignons que ce chemin soit un jour le lieu d'un accident grave. Un choc à cette vitesse pourrait par ailleurs avoir des conséquences particulièrement sévères pour des personnes âgées ou pour des enfants.

Nous posons les questions suivantes au Conseil communal:

- Quelles mesures envisagez-vous, afin de réduire les risques d'accident? Est-ce que des mesures comme des contrôles, des ralentisseurs physiques ou une meilleure prévention pourraient être envisagées, afin de réduire les risques de collision?
- Ce passage faisant parti de la TransAgglo, quelle est la marge de manœuvre de la commune?
- La TransAgglo étant amenée à devenir un tronçon de mobilité douce encore plus important, comment la Ville envisage-t-elle cette collaboration afin de permettre une circulation en bonne intelligence?

**Nobs Pierre-Olivier, Directeur de la Police locale et de la Mobilité.** Je ne répondrai pas à la question relative à la collaboration avec la TransAgglo car cela ne relève pas de ma compétence directe. En effet, nous avons un chemin piétonnier et cyclable mixte qui a un gabarit très restreint puisqu'il suffit de l'emprunter pour se rendre compte qu'il s'agissait d'un gabarit résiduel. C'est ce que le Conseil communal a pu faire à l'époque – je n'étais pas au Conseil communal quand cela s'est fait. Est-ce qu'il aurait pu faire de plus et de mieux avec ce qui restait de potentiel de largeur? Cet axe est néanmoins aux normes, malgré des poteaux des lignes électriques de la ligne nationale des chemins de fer fédéraux qui le parsème. Ce que nous pouvons faire et c'est ce que nous faisons déjà ce sont des mesures de prévention et de sensibilisation, notamment avec la présence de la Police locale. Vous avez pu voir que sur tout ce tronçon qu'il y a des macarons peints sur le sol qui incitent à ralentir. Ce sont des mesures de ce genre. J'aimerais bien pouvoir vous dire autre chose et vous apporter une nouvelle du style "nous allons supprimer une voie des CFF pour faire un chemin très large". Malheureusement, cela n'est pas dans le potentiel du Conseil communal. A part apprendre à cohabiter avec ce risque – faire des passages préventifs, faire de la prévention, refaire des marquages, prendre contact avec les associations de quartier et les écoles, en collaboration comme on le fait et comme vous avez pu le lire dans le rapport de gestion sous le chapitre "Police et Mobilité", malheureusement, il n'y aura pas, en tout cas à court terme, d'autres possibilités, avec la vision que le Conseil communal en a aujourd'hui.

**Vacher Jean-Thomas (Le Centre/PVL).** Je ne suis pas satisfait de cette réponse. Visiblement, ces mesures sont insuffisantes. Je trouve dommage que l'on attende qu'il y ait un jour un véritable accident avant de prendre des mesures plus importantes. C'est un peu le même constat, si je reprends la réponse donnée à M. S. Murith concernant le carrefour Richemond: c'est un peu fait à l'improviste. On a eu Péroilles dernièrement ... ce n'est pas très rassurant par rapport à la mobilité dans notre ville.

- n° 78 de M. Marc Vonlanthen (PS) relative à la participation de la Ville au développement du site de blueFACTORY un an après la recapitalisation de la société Bluefactory Fribourg-Freiburg SA

**Vonlanthen Marc (PS).** En février 2021, le Conseil général de la Ville de Fribourg acceptait sans enthousiasme, presque résigné, avec de nombreux abstentions et refus et après une demande de renvoi la recapitalisation à hauteur de CHF 25 millions de Bluefactory SA. Le Président de la Commission de l'édilité déclarait dans son rapport: "En confiant cette partie du site à un développeur ou en lançant un concours en entreprise totale, la Ville, bien qu'actionnaire de Bluefactory, perd toute possibilité d'influencer en donnant une 'carte blanche' à un tiers. Certes, la charte et le PAC sont des garde-fous mais ils ne sont pas suffisants pour garder une maîtrise des choses et ainsi assurer une cohérence à l'intérieur du site. Le site est sur le territoire de la Ville de Fribourg, celle-ci doit pouvoir mener sa politique du logement".

Le groupe PS, dans sa prise de parole, insistait sur la nécessité d'inclure la Direction de l'Edilité et l'Architecte de Ville dans les développements du site. Force est de constater qu'un an plus tard, les prophéties de la Commission de l'édilité semblent se réaliser. Le groupe PS est plus inquiet que jamais pour l'avenir de ce site qu'il sent être en train d'échapper purement et simplement à la Ville.

Dans ce contexte, j'ai les questions suivantes pour le Conseil communal:

1. Hormis le Conseil d'administration de BFFSA, à quels niveaux d'organisation et de décision la Ville est-elle encore impliquée dans le devenir du site de BlueFACTORY?
2. Par la charte et le plan d'affectation cantonale, la proportion de logements est limitée à une valeur de 14%. La charte insiste sur le caractère innovant des logements, ce qui implique naturellement l'innovation sociale en matière d'habitation. Or, le fait que le développement du site soit vraisemblablement confié à une entreprise générale dont le fonctionnement relève plutôt de la réplication à l'identique de logements à haut rendement laisse craindre le pire en matière d'innovation. Comment sont envisagés ces logements actuellement? En quel type d'innovation vont-ils concrètement consister?
3. Le rendement de ces logements retombera certainement dans la poche des investisseurs. Restent les DDP. Quelles seront approximativement les retombées financières pour la Ville qui a recapitalisé à moitié BFF SA et qui pour moitié également est propriétaire du terrain?

Il sera répondu à cette question lors d'une prochaine séance.

#### **F. Autres interventions**

**Rugo Claudio (PA).** J'avais annoncé ma question, apparemment cela n'a pas été transmis. C'était une observation, j'ai suivi les recommandations de Mme M. Jordan, j'ai synthétisé et je vais essayer d'être rapide.

La première chose que je voulais dire à M. S. Murith, c'est que nous sommes au Conseil général, et non pas dans une cour. Il n'est pas obligé de citer tous les articles de loi.

J'en arrive à la deuxième intervention qui concerne M. M. Parpan. Vous auriez pu donner la parole à Mme S. Gerber quand vous avez voulu déposer, en tant que membre du Conseil général, une motion d'ordre. Cela aurait été le procédé qui était utilisé auparavant.

J'en arrive à la troisième remarque. Elle concerne le marquage d'une place de parc en bas de la rue de Lausanne, à la place de Nova-Friburgo qui sera l'objet de ma quatrième remarque. C'est écrit en gros: "Police" peint en jaune. Je viens de vous envoyer à tous la photo de ce marquage. Vous prônez le marquage des places de parc. Ne serait-il pas plus judicieux de garder ces places plus accueillantes. Nova-Friburgo en associe le Brésil à la Police, je vous vois venir. Vous avez mis la couleur jaune, il manque la couleur verte, M. P.-O. Nobs, sur cette place.

J'en viens à la quatrième et dernière intervention. Il y a eu un apéritif, justement pour l'inauguration de cette place. J'y ai participé, j'ai représenté les 80 membres du Conseil général, parce que vous avez oublié de les inviter. J'ai été accueilli à bras ouvert par la communauté brésilienne et aussi par les politiciens. Vous avez oublié de les inviter et il y avait deux raisons de les inviter: 1) c'est le Conseil général qui avait voté cette plaque; 2) l'apéritif se déroulait sur le Café des Arcades, exactement, deuxième sujet voté par le Conseil général, pour stabiliser cette place M. M. Parpan, je vous félicite d'avoir organisé l'apéritif et de nous avoir invité à vos frais, alors que le Conseil communal avec CHF 39 millions dans les poches et des milliers de bouteilles de vins qu'il n'a pas pu utiliser pendant la pandémie, ne nous invite pas à cet apéritif. Je remercie toutefois M. R. Fessler, les Caïpirinhas étaient parfaites.

**Le Président.** Nous étions donc deux à représenter le Conseil général à l'inauguration, puisque j'étais aussi présent.

**Nobs Pierre-Olivier, Directeur de la Police locale et de la Mobilité.** Je remercie M. C. Rugo pour la transmission de la photo que je viens de recevoir. En effet, il y a une des deux places livraisons qui a été transformée en place "Police". On le voit clairement sur la photo, c'est ce que j'ai pu identifier. Il est vrai, le marquage jaune neuf est criant sur les pavés, c'est tout sauf esthétique. Cependant, dans la mesure où je demande à la Police cantonale et locale d'être exemplaires en matière de stationnement, il se doit aussi de leur laisser des possibilités de stationnement dans des secteurs sensibles. J'espère que les Conseillères et les Conseillers généraux que vous êtes pourront le comprendre.

**Steiert Thierry, Syndic.** Je rappelle à M. C. Rugo que la décision de poser une plaque commémorative était bel et bien de la compétence décisionnelle du Conseil communal et non pas du Conseil général puisque cela a donné suite à un postulat de M. R. Fessler. Un postulat porte sur des objets de la compétence du Conseil communal. Deuxième chose: nous avons choisi d'inviter un certain nombre de personnes, notamment les responsables de l'association Fribourg – Nova-Friburgo, le Président du Conseil général pour représenter le Conseil général et quelques autres personnes, notamment l'ambassadrice du Brésil pour fêter la pose de cette plaque commémorative. Nous avons constaté avec beaucoup d'intérêt que vous vous êtes invité personnellement, sans avoir été invité. C'était une manifestation semi-publique sur le Bletz.

**Miche François (PS).** J'ai apprécié que ce soir on ait évoqué la question de la mendicité, mais je me permets de rappeler une petite chose. Dans la majeure partie de l'histoire de notre ville, on régulait les pauvres, on avait même eu le droit de les tuer. C'est quelque chose que l'on oublie

souvent. Jusqu'à la fin de l'Ancien Régime, voire même après, on les liquidait. Quand on parle de mendicité, on oublie ces personnes qui étaient condamnées parce que pauvres. Et même, dans cette ville, on les régulait par le biais de chasse aux pauvres – Bettlerjagd. J'ai une pensée pour ces personnes.

**Le Président.** Y a-t-il d'autres remarques, souhaits, requêtes, demandes, critiques d'un membre du Conseil général, selon l'article 73 RCG? Tel n'est pas le cas. Je vous souhaite une bonne rentrée et je me réjouis de vous revoir prochainement. Bonne soirée.

La séance est levée à 22.54 heures.

Fribourg, le 20 juin 2022  
MM/nm/ib/jf

**AU NOM DU CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE FRIBOURG**

Le Président:

Mario PAPAN



Le Secrétaire de Ville adjoint:

Mathieu MARIDOR

Le Secrétaire de Ville:

David STULZ

**Annexes mentionnées.**